

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/10/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/10/2017

Délibération n° D-2017-365

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2016**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jean-Romé CHARBONNEAU.

Direction du Secrétariat Général

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public de l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier
- Exercice 2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 septembre 2017.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2016 – communiqué par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire de Niort

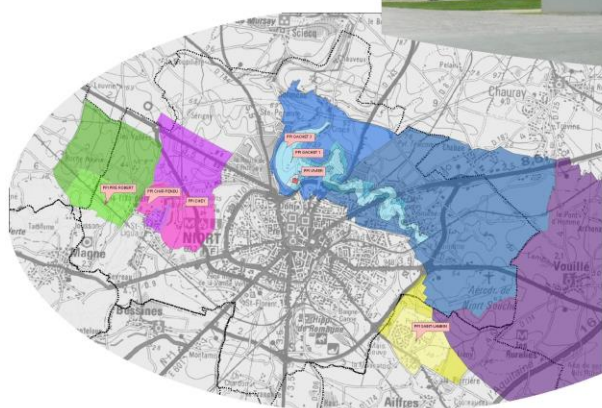
Signé

Jérôme BALOGE



SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**



**DU SYNDICAT
DES EAUX
DU VIVIER**

Exercice 2016

NOTE LIMINAIRE

Conformément à l'article L.2224-5 et à l'article D2224-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service et le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, ainsi que, le cas échéant, les notes liminaires définies aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4, sont mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces éléments ainsi que l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante, sont transmis par voie électronique au préfet de département et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Le public est avisé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale de ces mises à disposition par voie d'affiche apposée en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Aussi, le présent rapport est établi en application des textes suivants :

- du Code Général Des Collectivités Territoriales (articles L.2224-1 et suivants, D2224-1 et suivants),
- de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (art. 73),
- de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée sur la délégation de service public,
- de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, pris pour l'application de l'article L. 2224-5 du CGCT et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,
- du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau,
- du Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- de l'Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, modifié par l'arrêté du 22 février 2008, et du 28 avril 2016,
- de l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- Circulaire DGSEA4 no 2009-18 du 20 janvier 2009 modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau

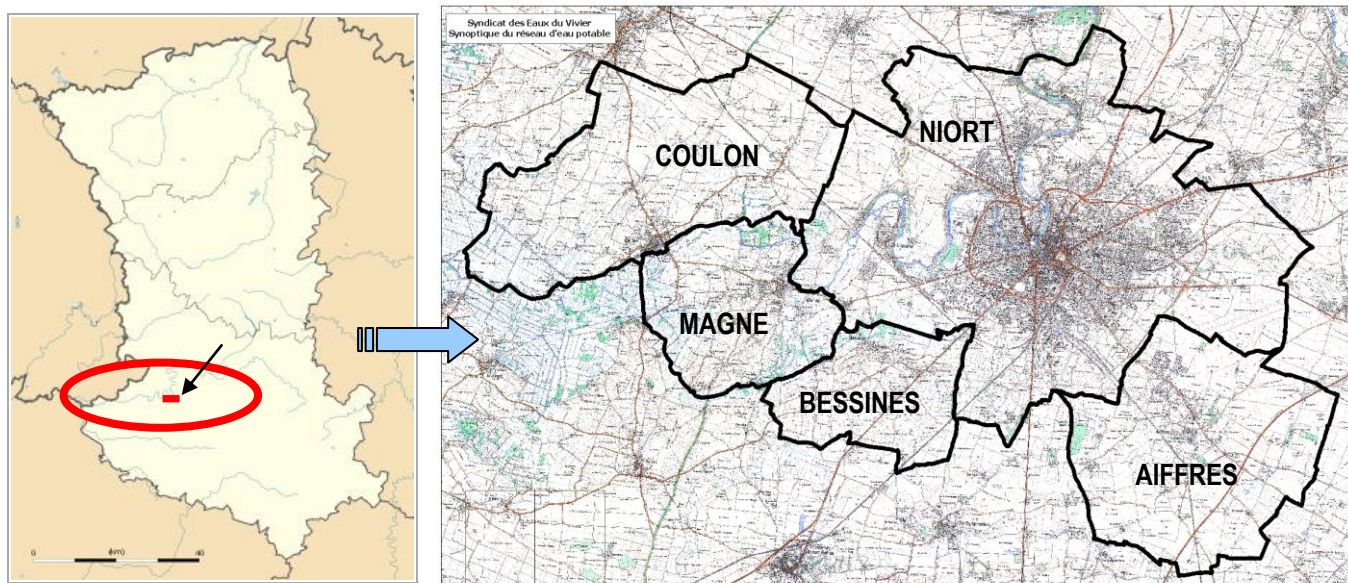
SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC	4
A – GESTION DU SEV	4
1) Origine et nature du SEV	4
2) Organisation administrative	5
3) Structure du SEV	6
4) Population desservie	11
B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV	12
1) Les ressources en eau potable du SEV	12
2) Les secours potentiels du SEV	15
3) Les volumes prélevés et achetés	16
C – LES ABONNES DU SERVICE	17
D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE	19
1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV	19
2) Evolution des consommations des usagers du SEV	19
E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION	20
LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES	21
A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION	21
B – LE PRIX DE L'EAU	22
C – Présentation d'une facture d'eau type	25
D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2017	26
E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU	27
INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
A – QUALITE DE L'EAU	28
B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	30
1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
2) Rendement du réseau de distribution	31
3) Indice linéaire des volumes non comptés	31
4) Indice linéaire de pertes en réseau	32
5) Taux moyen de renouvellement des réseaux	32
6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	32
C – LA QUALITE DU SERVICE	33
1) Délai maximal d'ouverture des branchements	33
2) Durée d'extinction de la dette	33
3) Montant des subventions	33
4) Taux d'impayés sur les factures d'eau	34
5) Réclamations	34
6) Occurrence des interruptions de service non programmées	36
LES INVESTISSEMENTS	37
A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS	37
Montants financiers des travaux engagés en 2016	37
B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS	39
1) Travaux et Etudes réalisés en 2016	39
2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service	45
3) Présentation des programmes de travaux 2017-2018	47
C - AUTRES PERSECTIVES A PROGRAMMER :	48
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SEV	49

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC

A – GESTION DU SEV

Communes composant le S.E.V.



1) Origine et nature du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) est né le 1^{er} janvier 2007 de la réunion de 3 structures indépendantes :

- le Syndicat de Magné, Niort-Saint-Liguaire, Coulon, Bessines (créé dans les années 50) ;
- la régie d'eau municipale de Niort ;
- la régie d'eau du SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) ;

rejoints, le 1^{er} janvier 2009, par la commune d'Aiffres.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) à compétence « eau potable », desservant intégralement plus de 72 000 habitants environ (soit près 36 000 abonnés).

Le SEV assure la gestion de la production, du traitement et de la distribution publique d'eau potable sur le territoire des 5 communes : Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort.

Aussi, le Syndicat des Eaux du Vivier est la **Personne Responsable de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) sur ce territoire.**

Il assure également la gestion de la facturation pour la rémunération du service de l'eau et du service de l'assainissement (sous tutelle de la C.A.N., communauté d'agglomération de Niort).

2) Organisation administrative

Le Syndicat des Eaux du Vivier est une régie directe à autonomie financière.

Elle applique la politique de l'eau définie par le Comité Syndical et les élus délégués des communes adhérentes, en cohérence avec les exigences réglementaires.

Le Comité Syndical est établi sur la base d'un représentant de chaque commune par début de tranche de 10 000 habitants soit :

- pour les communes de Aiffres, Bessines, Coulon et Magné : 1 titulaire et 1 suppléant,
- pour la commune de NIORT : 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Syndicat des Eaux du Vivier est donc administré par un comité syndical composé de 10 membres élus titulaires et 10 membres suppléants, dont le président, les 3 vice-présidents :

L'équipe de gouvernance en place depuis mars 2014 est la suivante :

- **Président** : Mr Elmano MARTINS ;
- **Premier vice-président** : Mr Fabrice DESCAMPS ;
- **Deuxième vice-président** : Mme Rose Noëlle PRACCHIA ;
- **Troisième vice-président** : Mr. Florent SIMMONNET ;
- **le Comité syndical** :

communes	Membres titulaires	Membres suppléants
AIFFRES	M Jean Marie LEFORT	M Bernard GUESDON
BESSINES	Mme Noëlle ROUSSEAU	Mme Nathalie PINEAU COURJAUD
COULON	Mme Rose Noëlle PRACCHIA	M Arnaud SOULET
MAGNE	Mme Catherine TROMAS	M Gérard LABORDERIE
NIORT	M Elmano MARTINS	M Eric PERSAIS
	M Fabrice DESCAMPS	M Romain DUPEYROU
	M Michel PAILLEY	M Dominique DESQUINS
	M Florent SIMMONNET	M Sébastien PARTHENAY
	M Marc THEBAULT	Mme Dominique JEUFFRAULT
	M Alain PIVETEAU	Mme Monique JOHNSON

Sur le plan des ressources humaines du SEV :

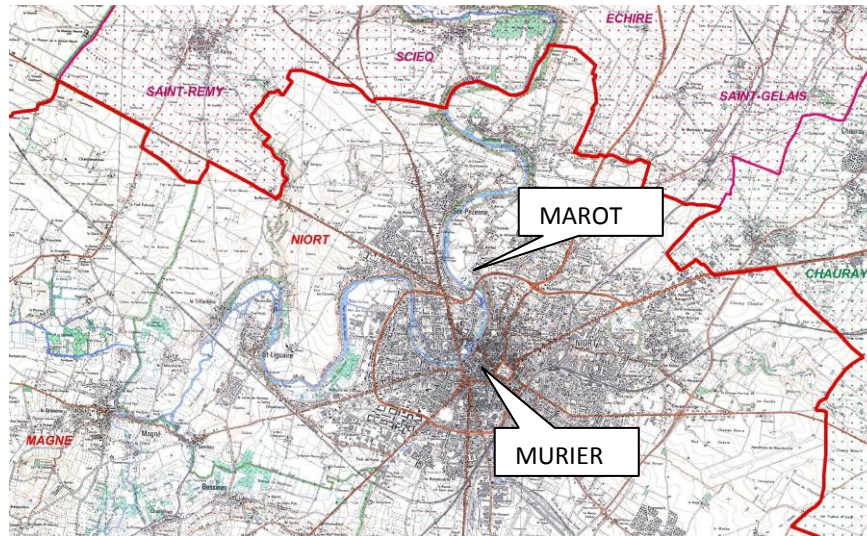
Le SEV est composé de 65 agents, et de personnes en intérim en période de pic d'activité.

La structure administrative intercommunale et la totalité des équipes techniques incluses.

Les personnels ont un statut public et ont comme autorité territoriale le Président du S.E.V.

3) Structure du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier est composé de **2 pôles répartis sur 2 sites distincts** :



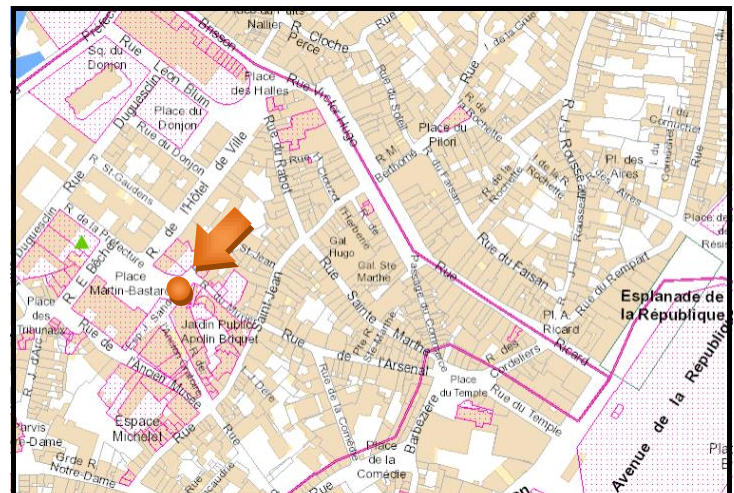
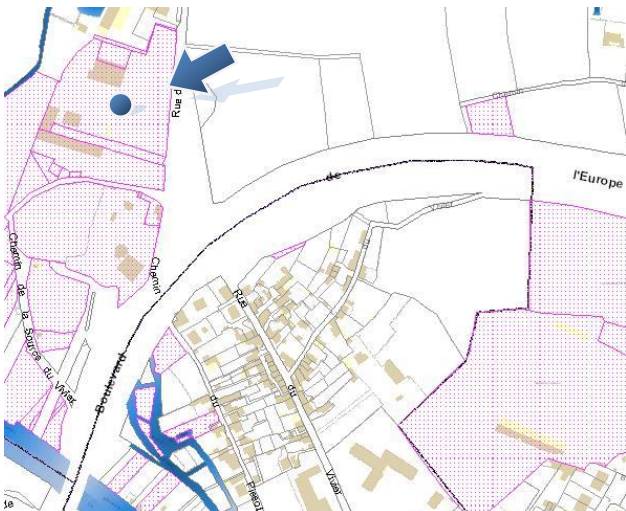
- a) le pôle de gestion administrative et financière, compris la gestion des usagers (Murier)
- b) le pôle technique (Marot)

**site des Services Techniques - (site MAROT)
7 Rue d'Antes à NIORT -**

Pôle Technique

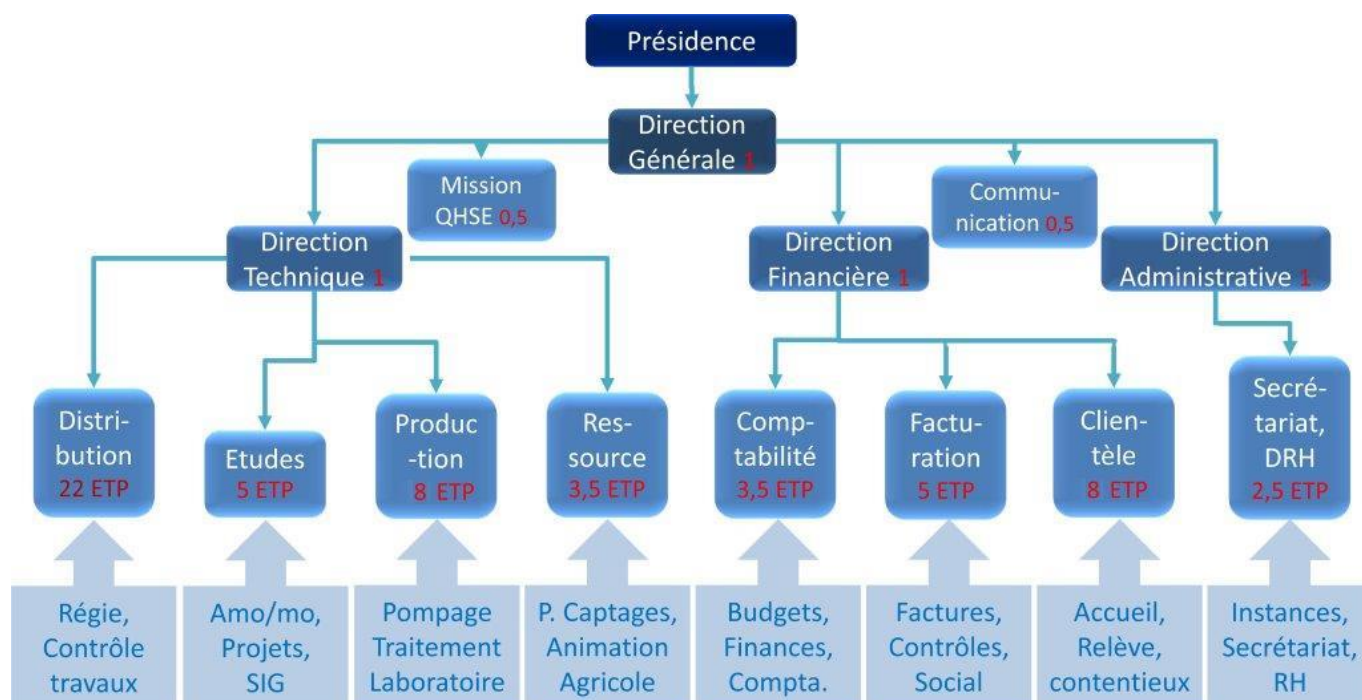


**Siège du SEV – (site MURIER)
Place Martin Bastard
à l'angle rue du Murier - NIORT
Pôle administratif et financier**



ORGANIGRAMME DU SEV au 1^{er} janvier 2017 :

L'organigramme du SEV s'établit comme suit :



Du point de vue du personnel, il a été noté au cours de l'année 2016 :

Au sein du service technique :

3 départs (deux départs à la retraite, une mutation) ont jalonné l'année 2016.

Si un des remplacements avait été anticipé, un nouvel agent est arrivé au cours du 1^{er} semestre de l'année 2016 pour suppléer un agent partant à la retraite en juillet 2016. Cependant, l'année 2016, fut marquée par le recours à l'intérim de plus ou moins longue durée pour faire face aux absences pour raison de santé.

Au sein du service administratif :

Arrivée d'un agent au service administratif en début 2016 pour renforcer les équipes et recours à l'intérim sur les $\frac{3}{4}$ de l'année pour faire face d'une part à des absences pour raison de santé (congé maternité et maladie) et d'autre part à une restructuration en raison du nombre croissant de demande de transaction liée à la loi WARSMANN des cellules accueil et facturation des abonnés.

De plus, suite au départ (pour divers motifs) de certains agents du CHSCT, il a été nécessaire au 2^{ième} semestre de nommer d'autres représentants du personnel pour siéger à cette instance représentative du personnel.

a) Le pôle de gestion administrative et financière du Syndicat regroupe deux activités :

- un service Général

Regroupant les missions de secrétariat général, de finances publiques, de gestion des Ressources Humaines et de logistique.

Il inclue le Directeur du S.E.V., la responsable des Ressources Humaines et la responsable Financière.

- [un service Gestion des Usagers,](#)

Regroupant :

- l'**accueil au public**, accessible par **téléphone au 05 49 78 74 74** ou par messagerie Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr **est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**
- la **gestion de la facturation** et du recouvrement de la fourniture d'eau,
- la **gestion de la réglementation du service** de l'eau et des branchements
- la relève continue des compteurs d'eau (avec une relève de chaque site 2 fois par an).

Au titre de l'individualisation des compteurs, le S.E.V. gère la rotation des usagers, notamment en immeubles collectifs.

Le pôle de gestion administrative et financière est situé site MURIER, au siège du SEV, place Martin Bastard à Niort.

Le site internet du Syndicat des Eaux du Vivier est : <http://www.eaux-du-vivier.fr/>

Le site donne accès :

- ☞ aux informations à jour sur l'organisation de l'établissement, son fonctionnement ;
- ☞ aux services en ligne de téléchargement et de paiement ;

Le **règlement de service** d'eau mis en place à compter de janvier 2007, régulièrement actualisé par le comité syndical, encadre les activités et les relations avec les usagers.

Il est disponible par téléchargement sur le site, par courrier ou sous forme dématérialisée sur simple demande par mail à :

Accueil.SEV@eaux-du-vivier.fr.

b) Le pôle technique :

Le pôle technique est regroupé depuis fin 2010 sur le site MAROT, 7 rue d'Antes.

Il est réparti en **quatre activités** :

- × Le Bureau d'Etudes,
- × La cellule Protection de la ressource en eau,
- × Le service d'exploitation Production,
- × Le service d'exploitation Distribution,

Un adjoint technique au Directeur encadre en relais l'ensemble de l'activité technique du S.E.V., en lien avec les responsables du pôle Administratif et Financier.

Horaires d'ouverture des services techniques : de 8h00 à 12h00 et de 13h24 à 17h00.

Le Bureau d'Etudes :

administre la coordination, la planification des travaux sous traités aux entreprises ainsi que la gestion patrimoniale des données techniques issues de l'activité des services techniques du S.E.V. ou demandées par les tiers.

Il se compose d'une entité :

- ☞ Maitrise d'œuvre interne et suivi des marchés de Travaux ;
- ☞ SIG, données patrimoniales de l'ensemble des services ;
- ☞ Réponse aux demandes extérieures ; Le SEV gère en régie la réponse aux DT / DICT dans le cadre de la nouvelle réglementation des réseaux enterrés au titre du Code de l'Environnement : service accessible par messagerie : dict.sev@eaux-du-vivier.fr

La cellule Protection de la ressource en eau :

Placée sous la tutelle du Directeur, elle regroupe tout ce qui concerne la coordination et la gestion administrative, environnementale et technique des activités liée aux ouvrages de prélèvement dans le milieu naturel et à la protection de la ressource en eau au droit des aires d'alimentation de captages ; Elle est accessible par l'accueil du SEV

Il se compose d'une entité :

- ☞ Suivi réglementaire de la ressource en eau ;
- ☞ Suivi des actions volontaires de reconquête de la qualité des milieux naturels ;

Le service Production :

exploite, entretient et surveille les captages de production d'eau potable et d'eau brute, ainsi que l'usine de traitement des eaux du Vivier, les stations de pompage et l'ensemble des ouvrages de stockage. Il gère également le suivi de marché de travaux pour ses installations.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien des terrains, des ouvrages et des installations ;
- ☞ en charge de l'entretien des installations électromécaniques et du suivi des automatismes ;

Pour les travaux plus majeurs, les services Etudes et Production font appel à la maitrise d'œuvre externe.

Le service Distribution :

exploite, entretient et surveille le réseau de distribution d'eau potable des points de stockage aux points de livraison des usagers, sur l'ensemble du territoire syndical. Il suit également les travaux de réseaux de tiers ou interne.

Il se compose d'une entité :

- ☞ en charge de l'entretien et la réalisation de travaux sur le réseau de distribution (détection et réparation des fuites, renouvellement de canalisations d'eau et branchements, gestion d'anomalies, entretien des équipements, travaux neufs, ...),
- ☞ en charge de la gestion des abonnés (la relation et l'assistance auprès des usagers sur le terrain (fuite ou manque d'eau, comptage, suivi qualité, ouvertures/fermetures des branchements), en lien avec les services Accueil et Facturation),

Il réalise aussi des diagnostics du réseau d'eau potable et de ses installations.

Pour la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau,

Les services Production et Distribution assurent conjointement la surveillance sanitaire de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du SEV ou achetée aux collectivités limitrophes, au titre de la PRPDE, en lien avec l'A.R.S. (Agence Régionale Nouvelle Aquitaine – UT Deux-Sèvres), dans le cadre des arrêtés préfectoraux sanitaire de décembre 2012 et filière de décembre 2014, ainsi que de la réglementation générale.

Les données sont consultables sur le site :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

Enfin, le SCHS (service communal d'hygiène et de santé) peut répondre à toute interrogation concernant l'hygiène, la salubrité et la santé publique, pour les personnes résidant sur NIORT.

➔ contact : 05 49 78 79 80

Pour les autres communes, il peut être contacté les mairies des communes auxquelles est rattachée la résidence, mais également l'A.R.S. (ex-DDASS) - Unité territoriale des Deux-Sèvres.

L'astreinte de continuité de service et d'assistance aux usagers du S.E.V. :

Le Syndicat des Eaux du Vivier dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7, capable d'intervenir rapidement face à tous problèmes constatés sur son territoire.

VOS NUMEROS D'URGENCE :

L'EAU : S.E.V.



24h/24 : 06 76 98 75 31

PROBLEMES LIES A

L'ASSAINISSEMENT : C.A.N.



24h/24 : 06 77 64 15 74

Les numéros d'urgence permettent d'assurer une astreinte technique hors heure d'ouverture du S.E.V. ou de la C.A.N., dans le but traiter tout problème technique lié à une coupure d'eau, une anomalie sur le réseau public ou à la continuité de service.

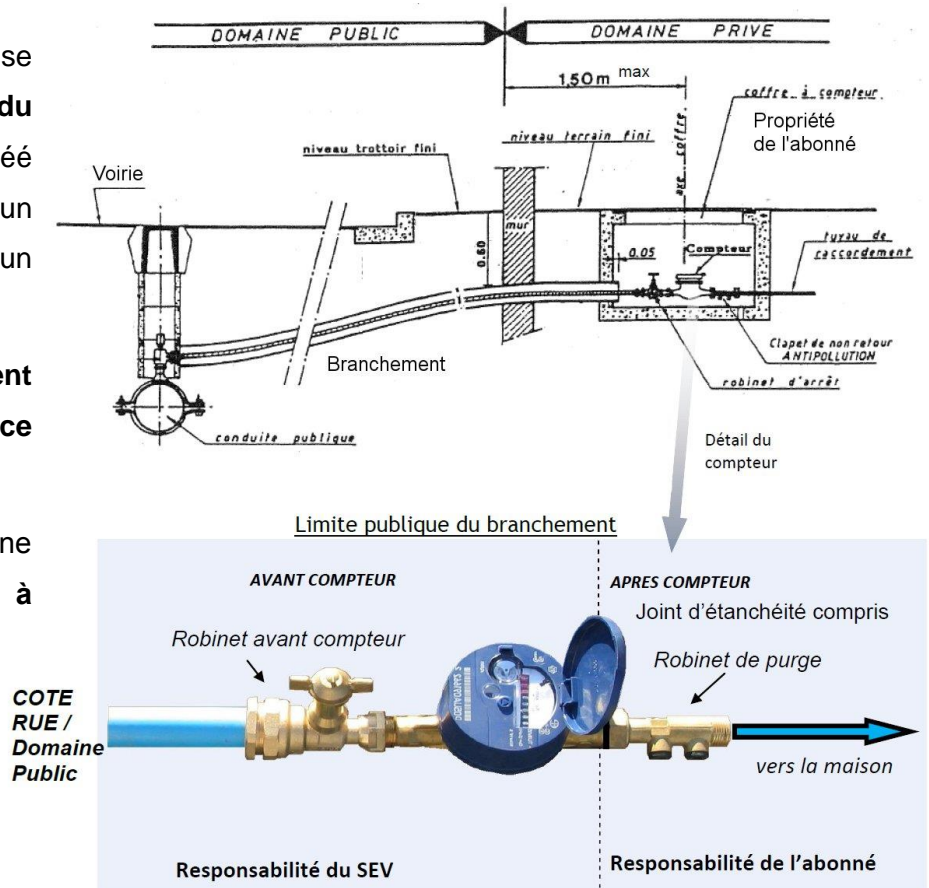
Ils ne doivent en aucun cas servir pour des requêtes administratives, de facturation ou d'ouverture de contrat de fourniture d'eau.

Règles concernant les branchements et la livraison d'eau :

La limite publique du branchement se situe au niveau du **joint aval du dispositif de comptage d'eau agréé** par le S.E.V. (joint exclu) pour un branchement ordinaire desservant un immeuble individuel.

La partie publique du branchement doit rester en permanence accessible au S.E.V.

De même, en cas de pose d'une radio, **il doit être laissé l'accès à toute demande du SEV pour contrôle physique des installations et du compteur d'eau.**



L'utilisateur est responsable de la partie privée du branchement (située après la limite publique), ainsi que du coffret à compteur et de l'environnement de la partie publique du branchement située en terrain privé.

Le SEV n'intervient pas après compteur :

→ le particulier doit faire appel à un professionnel privé de plomberie ou de terrassement.

Pour les immeubles collectifs, la limite du branchement est au droit du compteur général en pied d'immeuble, ou à défaut jusqu'au robinet d'arrêt de service posé par le distributeur d'eau ou à défaut jusqu'à la limite de propriété définie par le cadastre.

4) Population desservie

Le Syndicat des Eaux du Vivier assure la production et la distribution de l'eau sur le territoire des communes suivantes : [Population totale (municipale + comptée à part) - INSEE - statistiques en vigueur au 1^{er} janv 17]

- d'Aiffres : 5 687 habitants.
- de Bessines : 1 701 habitants.
- de Coulon : 2 319 habitants
- de Magné : 2 770 habitants
- de Niort : 60 450 habitants

Soit une population globale desservie de plus de 72 900 habitants

(72 927 habitants, sur la base des données officielles de l'INSEE – recensement 1/1/2014)

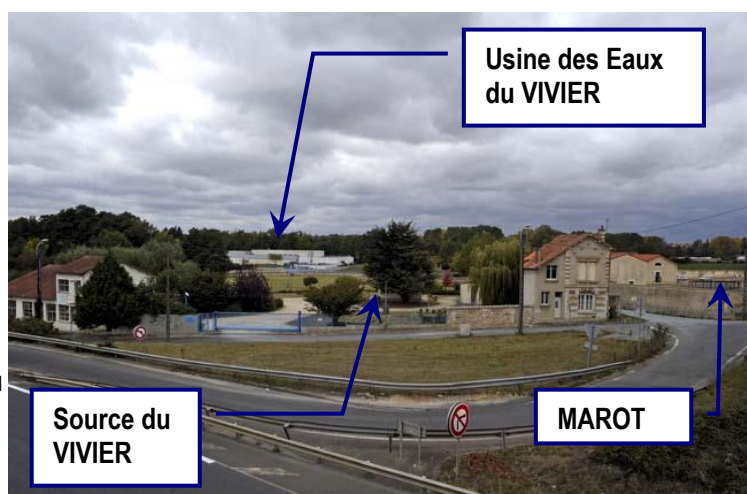
Nota :

Depuis le mois de juin 2006, le Syndicat des Eaux du Vivier fournit de l'eau en secours et en mélange au SMEPDEP de la Vallée de la Courance, au moins pour une partie de ses besoins, portant à près de 100 000 habitants la population desservie.

B – PRINCIPALES RESSOURCES DU SEV

Le service d'eau comporte techniquement :

- × **Une unité de production**, comportant :
 - **4 captages principaux** :
(Source du Vivier et forages de Gachet I et III - commune de Niort, et Captage de Saint-Lambin - commune d'Aiffres)
 - **2 captages d'appoint** - commune de Niort
(Captage de Chat-Pendu et captage de Pré Robert)
 - **1 captage de secours** (Captage de Chey – procédures administratives en cours)
- × **Une unité de traitement** :
une **usine de traitement** d'eau distribuant environ 14 000 m³/jour en moyenne (d'une capacité jusqu'à 30 000 m³/jour en pointe), avec un traitement poussé (dénitrification biologique, désinfection à l'ozone et affinage sur charbons actifs),
- × **Une unité de stockage et de mise en distribution**, comportant :
 - 3 stations de reprise
 - 2 sites de stockage d'une capacité de 10 000 m³
- × **Une unité de distribution**, comportant :
 - **7 réservoirs** et/ou châteaux d'eau d'une capacité de 4 400 m³
 - **631 Km de réseaux** (606 km de réseau AEP – 19.6km de réseau d'adduction et 7.3 km de réseau industriel),
pour plus de **36 994 compteurs** au 1^{er} janvier 17, dont 36 376 actifs.
 - 4 points de Vente en gros et 7 points d'achat en gros.



1) Les ressources en eau potable du SEV

Le Syndicat des Eaux du Vivier gère les ressources suivantes :

Nom	commune	Débit d'exploitation (m ³ /h) et Volume d'exploitation (m ³ /j) et par an	
		Ressources Permanentes	
Captage du vivier	Niort	1100 m ³ /h	26 400 m ³ /j et 8,76M m ³ /an
Captage de Gachet I	Niort	80 m ³ /h	1 920 m ³ /j et 0,48M m ³ /an
Captage de Gachet III	Niort	375 m ³ /h	9 000 m ³ /j et 1,927M m ³ /an
Saint-Lambin	Aiffres	10 m ³ /h	240 m ³ /j
Ressources d'Appoint			
Captage de Chat Pendu	Niort	400 m ³ /h (360 en étiage)	9 600 m ³ /j et 2 M m ³ /an
Captage de Pré robert	Niort	144 m ³ /h (100 en étiage)	3 400 m ³ /j et 1,261 M m ³ /an
Ressources de Secours - en cours de mise en service			
Captage de Chey	Niort	200 m ³ /h (150/100 en étiage)	Inclus dans Chat Pendu
Eau brute – réseau de la zone industrielle de Saint liguaire / Saint Florent - NIORT			
Point de prélèvement d'eau brute du Galuchet	Prélèvement gravitaire dans la Sèvre Niortaise	400 m ³ /h	250 000 m ³ /an

Indice d'avancement de protection de la ressource :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

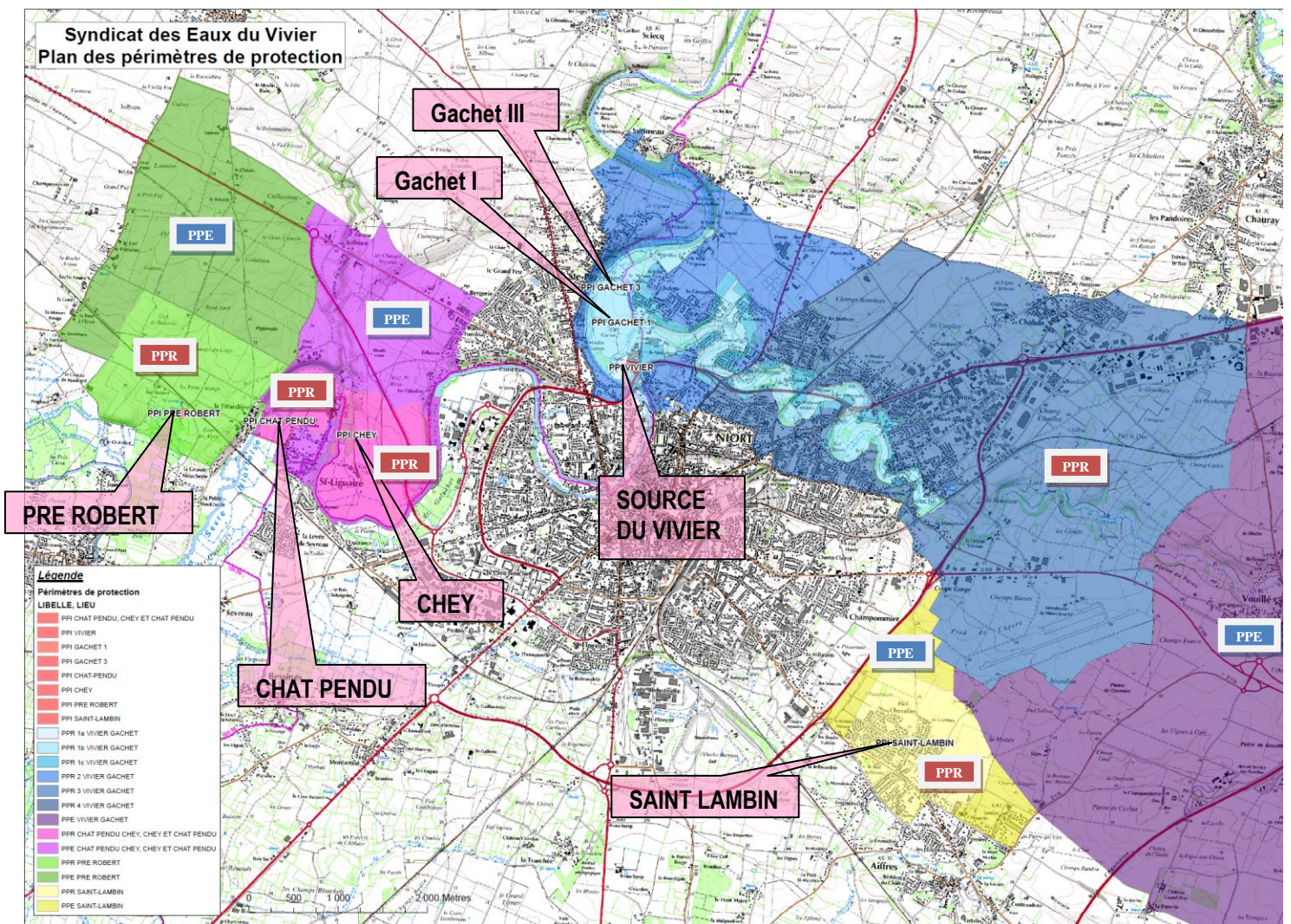
Part	Sujétions	Etat 2014 pour le S.E.V.				
		Source du Vivier Gachet I et III	Pré - robert	Saint Lambin	Chat pendu	Chey
0 % :	aucune action ;					50%
20 % :	études environnementale et hydrogéologique en cours ;					
40 % :	avis de l'hydrogéologue rendu ;					
50 % :	dossier déposé en préfecture					
60 % :	arrêté préfectoral ;					
80 % :	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes liées aux périmètres de protection mises en place, travaux terminés) ;					
100 % :	arrêté préfectoral (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%	100%	100%	100%	

Tous les forages du S.E.V. en dehors de CHEY ont des périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités inclus dans les périmètres de protection.

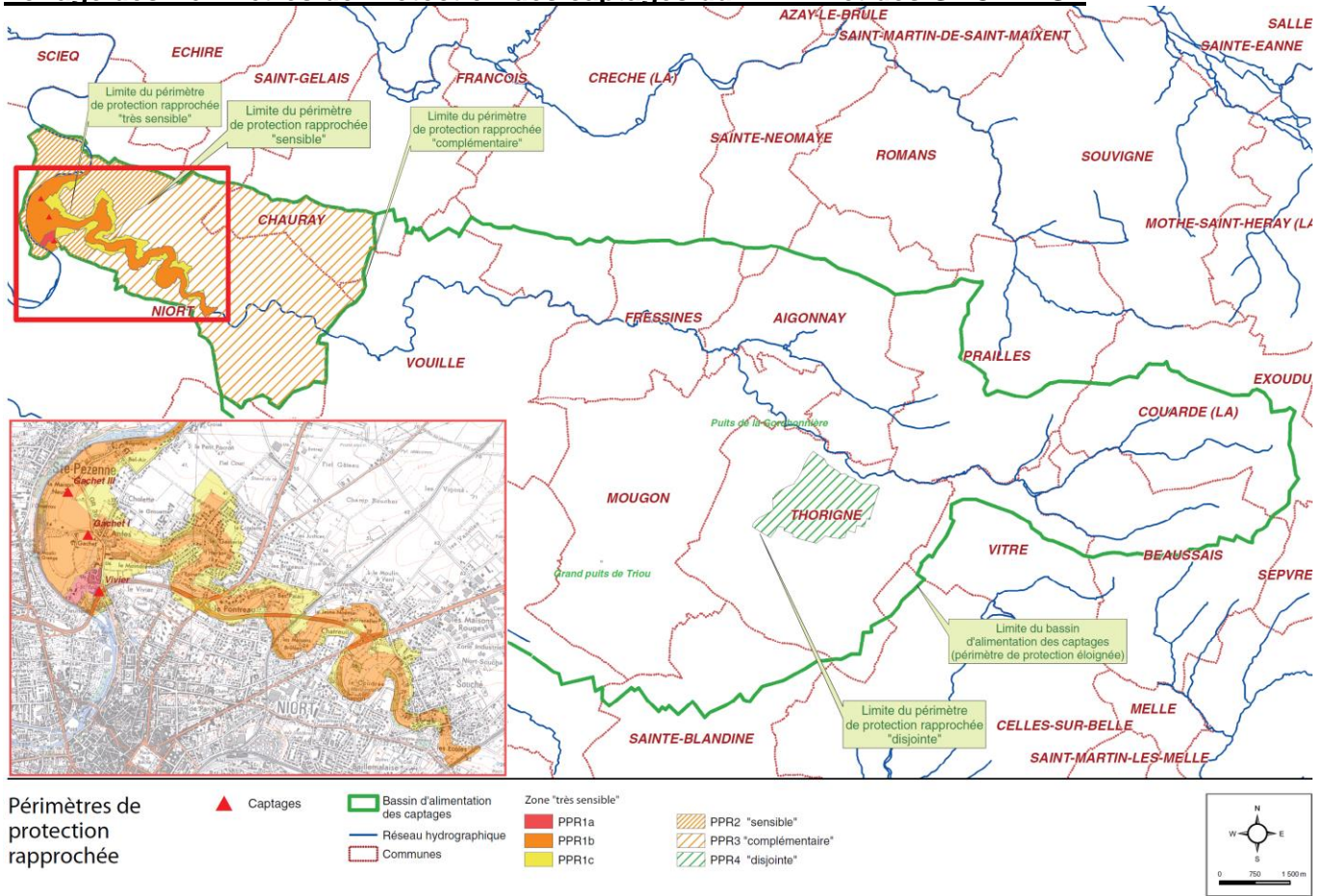
Il est engagé une démarche de déclaration d'utilité publique pour le captage de Chey.

Zonage des Périmètres de Protection (P.P.) des captages du S.E.V. au 1^{er} janvier 2017 :

P.P. Rapprochée (PPR) - P.P. Eloignée (PPE)



Zonage des Périmètres de Protection des captages du VIVIER et des GACHETS :



L'eau traitée et distribuée en 2016 provient :

- **de la source du Vivier** (résurgence de l'aquifère calcaire karstique infra-toarcien sur le bassin hydrographique du Lambon),
- **des forages de Gachet I et Gachet III** (prélevant l'eau à la fois dans l'aire d'alimentation de la source du vivier et dans la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise).
- **du captage de Chat Pendu** en appoint.
Le Syndicat des Eaux du Vivier gère deux captages d'appoint, pouvant être régulièrement utilisés, mais de manière ponctuelle, en complément des captages principaux en période d'étiage ou en mélange pour diminuer la teneur de certains paramètres de qualité. Ils représentent jusqu'à 80% du jour moyen et 45% du jour de pointe.

La quantité totale d'eau brute prélevée en milieu naturel est égale à environ :
5,56 millions de mètres cubes sur l'année civile 2016 (366 j).

Le SEV peut secourir partiellement le Syndicat (SMEPDEP) de la Vallée de la Courance (territoire de la C.A.N.) : la ressource en eau du SEV concerne donc près de 100 000 habitants environ au total.

Par ailleurs, le SEV dispose d'une association importante au titre du secours en eau au Nord avec le Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO) ainsi qu'à l'Est, avec le SERTAD.

Les volumes liés aux Achats en gros (Syndicat d'eau du Centre Ouest (SECO) (Saint-Rémy / Eclairé), SERTAD (Chauray/Prahecq), Syndicat de Vendée Eau (Benêt)), **aux les Ventes en gros** (SMPDEP de la Vallée de la Courance, SECO) **viennent en sus.**

2) Les secours potentiels du SEV

- **En secours de ces moyens principaux et d'appoint de production**, le S.E.V. gèrera d'ici 2017/18 le captage de Chey, situé dans les méandres de la Sèvre Niortaise, et qui n'est actuellement activé qu'en cas de pénurie, après information des autorités sanitaires.

- **Les secours potentiels en eau venant des producteurs et distributeurs d'eau voisins :**

Par le Centre-Ouest/Echiré, et Gâtine

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO) gère une usine de production d'eau potable avec laquelle le S.E.V. est interconnecté.

**Le secours en eau possible peut être de 2 500 à 3 500 m³/j
soit environ 17% d'un jour moyen ou 10% d'un jour de pointe.**

Par le SIAEP du Lambon / SERTAD / Saint-Maixent l'Ecole

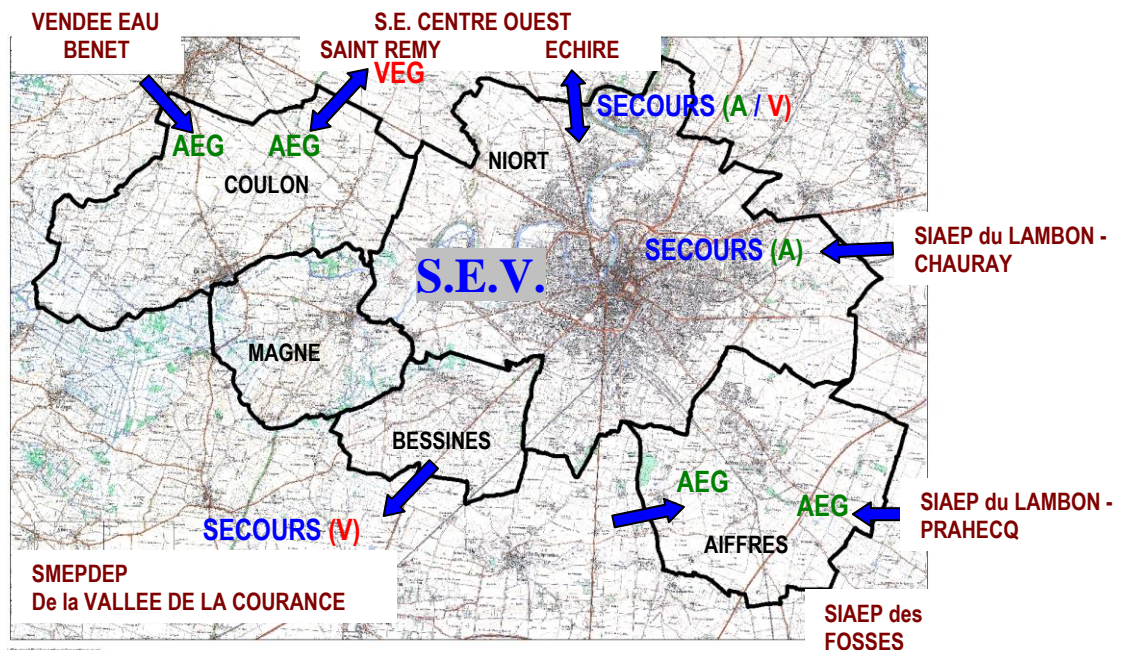
Les Syndicats des Eaux du Lambon et du SERTAD assure un secours par une interconnexion mise en service en 2007, **qui fonctionne entre 500 et 2 500 m³/j quotidiennement**, et qui en cas de situation de crise majeure sur le S.E.V. pourrait atteindre 7 500m³/j.

**Le secours en eau possible peut donc aller de 2 500 à 7 500 m³/j.
soit environ 17 à 50% d'un jour moyen ou 10 à 30% d'un jour de pointe.**

De par son importance, ce secours est testé annuellement, conjointement avec l'ARS.

Parallèlement, pour pérenniser ce secours, une garantie d'eau au barrage de la Touche Poupard à hauteur de 500 000 m³ a été formalisée.

Schéma des Secours et Echanges d'eau avec les Syndicats limitrophes :



Secours : liaison d'interconnexion permettant un secours significatif (partiel ou total) (en achat : **A**) du S.E.V. ou (en vente : **V**) de la collectivité voisine.

AEG : achat en gros de plus faible importance

VEG : vente en gros de plus faible importance

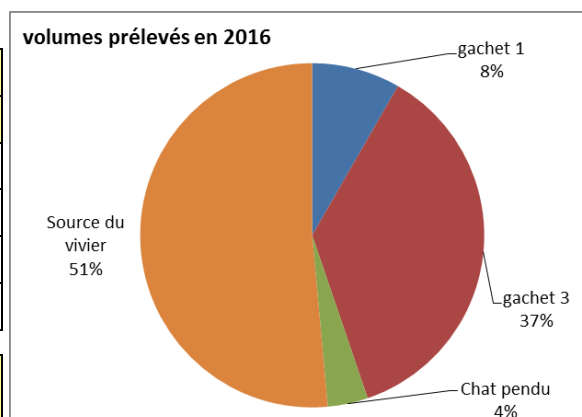
Aussi, en cas de défaillance de la ressource du Vivier (de type karstique), **les secours des collectivités limitrophes peuvent atteindre 65% des besoins moyens du S.E.V.** auxquels seront associés, pour l'autre moitié des besoins, les forages de d'appoint (Pré Robert, Chat Pendu), de secours éventuels (Chey) et les forages actuels du syndicat (Gachets I et III, Saint-Lambin).

Néanmoins, en période de pointe (été), les besoins des abonnés devront être limités car il serait risqué de satisfaire les besoins d'un jour de pointe en cas de défaillance de la Source du Vivier.

3) Les volumes prélevés et achetés

La répartition des volumes prélevés en 2016 dans le milieu naturel sur le territoire de S.E.V. en vue de la distribution publique est la suivante :

Captages	Volume prélevé en 2016 (m ³)
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 366 jours)
La source du Vivier	2 859 114 m ³
Gachet I	461 406 m ³
Gachet III	2 026 495 m ³
Chat Pendu	210 316 m ³
TOTAL prélevé dans le milieu	5 557 331 m³ (éq 366 jours)



Volumes de process de l'usine de traitement (volume nécessaire au nettoyage des ouvrages de traitement, refroidissement des installations...) :

Localisation	Volumes Eau de Process de l'usine de Traitement en 2016 (m ³) en vue de la mise en distribution
	Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 366 jours)
Volume d'eau de lavage sur l'Usine de traitement – Vivier	582 584 m ³
Eau naturelle pour la Maturation – rejet au Milieu naturel	

Les volumes destinés au process de l'usine de traitement des eaux du VIVIER sont composés :

- d'eau brute traitée pour le lavage des Nitrazurs (dénitrification) et des Carbazurs (charbons actifs)
- d'eau naturelle pour la maturation et le démarrage de nouveaux filtres (rejetées directement au milieu).

En 2016, les volumes techniques et de nettoyage entre l'usine et les réservoirs de tête sont de 281 678 m³.

LE VOLUME MIS EN DISTRIBUTION (au départ des réservoirs de tête du SEV : Vivier et Tiffardière)
en 2016 (du 01/01 au 31/12 – 366 j) s'élève à : **4 693 069 m³**

Les interconnexions d'achat du réseau du S.E.V. :

Plusieurs interconnexions d'achat d'eau existent avec 3 collectivités voisines :

- le Syndicat du Lambon (Chauray et Prahecq)
- le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Centre Ouest (SECO) (Echiré et Saint-Rémy)
- le Syndicat Vendée Eau (Benet)

Les différents points d'achat d'eau en gros du S.E.V. sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités vendeuses	Localisation	S.E.V. en 2016 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 366 jours)
Syndicat du Lambon	CHAURAY	188 860 m ³
	CHAURAY – petit Chaban	242 m ³
	PRAHECQ	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	ECHIRE	8 085 m ³
	St REMY	11 455 m ³
Vendée Eau	BENET	740 m ³
Sources du Perrault	PIED BLANC Aiffres	0 m ³
TOTAL ACHAT : AEG		209 382 m³

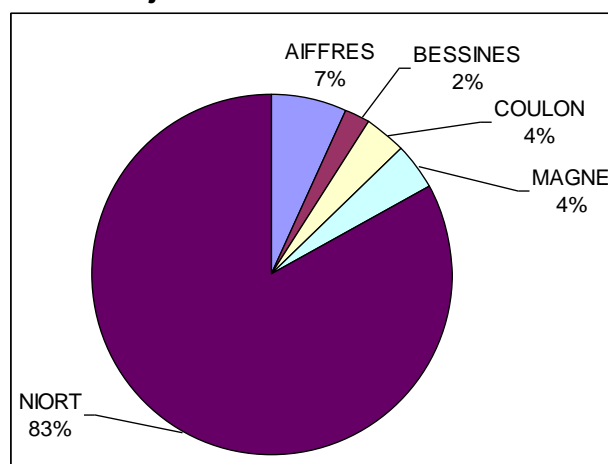
Les Achats en Gros (AEG) restent constants.

C – LES ABONNES DU SERVICE

La répartition des branchements (ou sites) actifs (c'est-à-dire en service avec un abonnement en cours) sur les communes de Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres est la suivante :

Le nombre de branchements actifs permanents au 1^{er} janv. 2017 est de 36 376.

Sites actifs	1/1/2017
AIFFRES	2494
BESSINES	924
COULON (+ écarts St Remy)	1337
MAGNE	1 497
NIORT et ST LIGUAIRE	30 124
Somme:	36 376



Le nombre de branchements en service augmente.

On dénombre au total 36 994 branchements (ou points de livraison) sur le S.E.V.

Le nombre de branchements en service par kilomètre de réseau est caractéristique d'un réseau :

- pour la ville de Niort : en **milieu urbain** (75 branchements par km) : 30 725 brchts pour 410 km
- pour les autres communes : en **milieu semi-urbain** (33 branchements par km) : 6 269 brchts pour 190 km,

Pour information, la spécificité des réseaux se détermine selon les valeurs guides suivantes :

type	Réseau rural	Réseau semi-urbain	Réseau urbain
Nombre de branchements / km	moins de 15	15 à 30	plus de 30

Inventaire des Ecartés du S.E.V. alimentés par les collectivités limitropheset **ceux des syndicats voisins alimentés par le réseau du S.E.V.**

Ecartés du S.E.V. alimentés par les réseaux des syndicats voisins (achat)						
syndicat	Commune	Lieu dit	rue	Réseau / comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Ste Catherine - Rue de la Chaignée – Rue du Vrizon	Pas de compteur général, la SAUR facture au SEV sur la base des consommations de nos abonnés (relevés SAUR pour facturation à SEV + relevés SEV pour facturation aux abonnés)	Vendée Eau	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Le MAZUREAU	Rue du Tapis Verts	Compteur général d'achat à l'entrée de la rue - le SEV achète l'eau à la SAUR	SEV	Saur / Vendée Eau
SEV	Coulon	Bel Air – Route de Nantes	Réservoir s/ tour Bel Air	compteur général Route de Coulon - vers le bourg de St rémy	Centre Ouest	Centre Ouest côté Saint Rémy
SEV	Niort	Les brizeaux	rue des Maisons Rouges –	Sans	SERTAD	SIAEP du Lambon
			lotissement Petit Chaban	avec		
Ecartés des syndicats voisins alimentés par le réseau du SEV (Vente)						
	commune	Lieu dit	rue	comptage	Propriété réseau	Alimenté par
SVC	St Symphorien	Charconnay		Sans	SEV	SEV côté Bessines
SVC	Sansais	L'Herbe Douce		Sans	SEV	SEV côté Magné (par la Trigale)
SVC		Le Paradis		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU	Benêt	La Noue		Sans	SEV	SEV côté Coulon
Vendée EAU		Les courolles		Sans	SEV	SEV côté Coulon
SECO	St Rémy	Buffevent + site du Ball-Trap + Louvrie		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Echiré	La Logette		Sans	SEV	SEV côté Niort
SECO	Saint-gelais	La savatte		Sans	SEV	SEV côté Niort

D – LES VOLUMES VENDUS PAR LE SERVICE

1) Les différents points de vente d'eau en gros du SEV

Plusieurs interconnexions de vente d'eau existent avec 2 collectivités voisines :

- le SMEPDEP de la Vallée de la Courance

Ce Syndicat de production et de distribution d'eau possède une interconnexion de secours en eau et de mélange avec les eaux du S.E.V. depuis 2006.

Un volume sanitaire transite quotidiennement vers Epannes d'environ 100 à 800 m³/j.

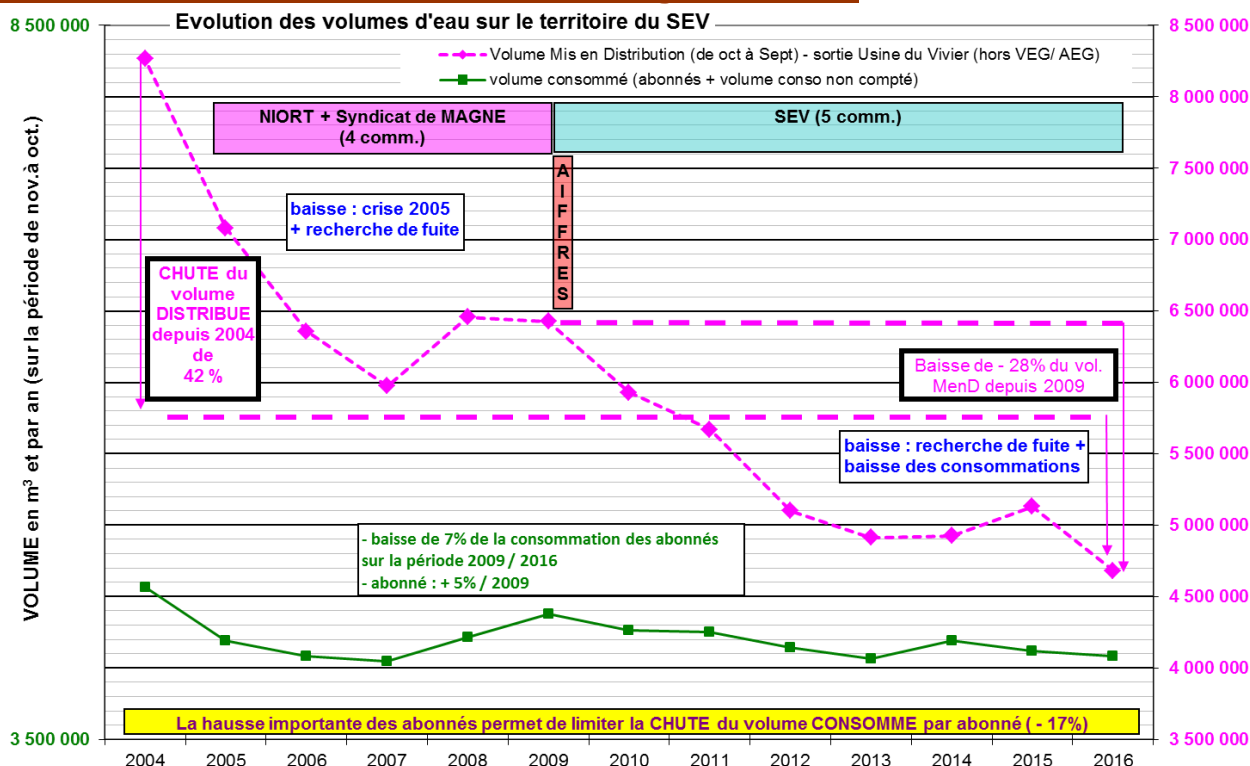
En cas de difficulté, le S.E.V. peut secourir le Syndicat de la Vallée de la Courance à hauteur de 4 000 m³/j et davantage si besoin.

- le Syndicat des Eaux du Centre Ouest, en retour sur le point de vente de Bois Berthier et celui de Saint-Rémy, sur demande de l'exploitant,

Les différents points de vente d'eau en gros sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités acheteuses	Localisation	S.E.V. en 2016 (m ³)
		Relève d'index du 1/1 au 31/12 (éq 366 jours)
SMEPDEP de la Vallée de la Courance	Rue Thomas porteau - Niort	168 854 m ³
	Pied Blanc - Aiffres	0 m ³
Syndicat des Eaux du Centre Ouest	Bois berthier	0 m ³
	St REMY	15 m ³
Autres ventes techniques	SEV – Usine du Vivier / ZI St Florent	89 839 m ³
TOTAL VENTE EN GROS		258 708 m³

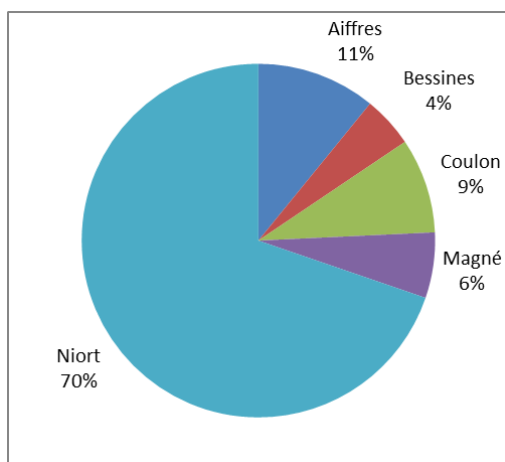
2) Evolution des consommations des usagers du SEV



Les consommations des abonnés baissent régulièrement chaque année, limitant le rendement technique.

E – LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution d'eau potable du S.E.V. couvre la totalité des zones habitées grâce à un maillage dense et ramifié de canalisations **sur un linéaire total de 631 km (dont 19,6 km de réseaux d'adduction pour l'eau potable et 7,3 km pour l'eau brute de la zone industrielle de Niort)**.



Répartition de linéaire des canalisations

par commune

Sur le territoire du S.E.V.

Répartition des canalisations

par communes et par type de matériaux :

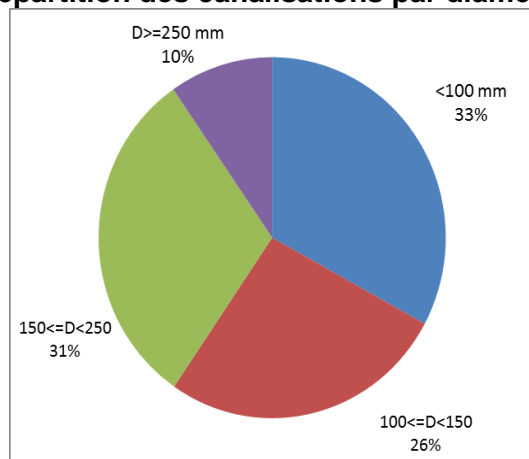
Matériau	Aiffres	Bessines	Coulon	Magné	Niort
Fonte	5,5%	27,0%	63,9%	36,4%	92,1%
PVC	88,0%	63,3%	32,9%	59,5%	5,1%
Acier	2,1%	0,5%	0,5%		0,5%
Eternit		4,3%	0,6%		0,8%
PEHD	1,9%	2,7%	2,0%	3,4%	0,7%
inconnu	2,6%	0,7%	0,1%	0,7%	0,8%
Linéaire (km)	68,5	28,7	55,2	37,6	436,8

Ces données mettent en évidence un réseau majoritairement composé de conduites en Fonte Grise et en Fonte Ductile (notamment sur Niort à plus de 90 %) ;

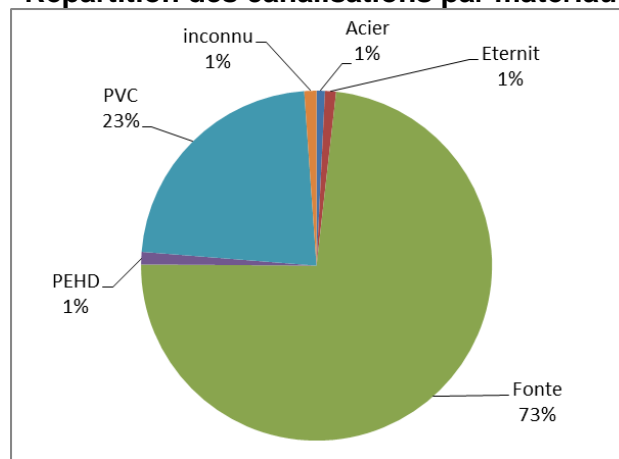
En revanche, les communes d'Aiffres Magné et de Bessines ont une majorité de matériaux PVC.

Concernant les diamètres, les petits et moyens diamètres (entre 60 et 200mm) sont les plus représentés.

Répartition des canalisations par diamètre



Répartition des canalisations par matériau



En outre, on dénombre environ **1005 poteaux incendie (PI) et bouches incendie publics alimentés par le réseau de Niort (dont 55 PI privés)** et permettant la défense incendie de la ville, et **1282 hydrants sur l'ensemble du S.E.V.** (comprenant PI, bouches incendie, d'arrosage et de lavage), dont 96 sur Aiffres, 57 sur Bessines, 55 sur Coulon et 66 sur Magné.

Le S.E.V. assure la maintenance du réseau de distribution jusqu'au point de livraison ainsi que des Poteaux Incendie (dans le cadre de conventions avec les communes concernées).

Les indications concernant les statistiques de réseau proviennent de la numérisation du réseau d'eau potable du S.E.V., effectuée à l'aide du SIG (Système d'Information Géographique) établi en régie.

LE PRIX DE L'EAU ET SES COMPOSANTES

A – MODALITES GENERALES DE TARIFICATION

Le S.E.V. établit chaque année le tarif pour :

- **les ventes d'eau aux usagers** (Tarifs en annexe 1)
- **les travaux et prestations de service réalisés par le S.E.V.** pour le compte de l'utilisateur ou du demandeur (branchement, extension de réseau, gestion des points de livraison...).

La délibération validant les tarifs 2017 est celle votée le 14 décembre 2016 à l'unanimité sous le numéro : **DELIBERATION 2016-12-14-C- 03-122 : TARIFS VENTE D'EAU AUX ABONNES 2017 ET TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE 2017**

→ *Les tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.*

Dans le cas de prestations de service ou de demande de branchement, le tarif appliqué est celui de l'année de la date de signature du devis pour accord par le demandeur.

Pour prélever de l'eau sur le réseau public, l'utilisateur doit souscrire une demande préalable pour la fourniture d'eau potable (appelé « contrat pour la fourniture d'eau »).

Sauf s'il s'agit d'une demande temporaire pour un chantier mobile, le contrat est celui d'un usager domestique.

Pour des demandes temporaires ou des usages mobiles, le S.E.V. propose :

- **des contrats d'abonnement de compteurs mobiles** : consentis aux professionnels, ils permettent un prélèvement d'eau sur la voie publique selon des dispositions spécifiques prévues par le règlement de service : l'utilisation d'un dispositif de comptage est obligatoire.

Le prélèvement d'eau sans ce dispositif entraîne l'application immédiate d'un forfait de consommation.

- **des « contrats d'abonnement de chantier »** sous les conditions définies par le S.E.V.

Les branchements de jardin ne sont pas prévus actuellement.

En dehors des services incendie, **le prélèvement d'eau sur le réseau public sans abonnement ni comptage est interdit** et sanctionné : seuls les services Incendie et de Secours ont la possibilité de prélever l'eau sur les appareils publics à titre gratuit.

Les tarifs des contrats domestiques comprennent :

- un abonnement (part fixe)
- une consommation d'eau (part variable) définie dans le paragraphe B suivant.

En revanche, des tarifs spécifiques définis par convention sont appliqués aux industriels prélevant sur le réseau d'eau brute (eau non traitée).

Frais d'accès au service :

Il s'agit des frais de dossier perçus par le S.E.V. lors de la souscription du contrat d'abonnement. Ils comprennent :

- l'établissement du contrat,
- les prestations de mise en service et d'arrêt,

Les frais d'accès au service sont inclus dans la première facture de fourniture d'eau.

Ils s'élèvent en 2017 à 45€ HT. Ils sont stables depuis 10 ans.

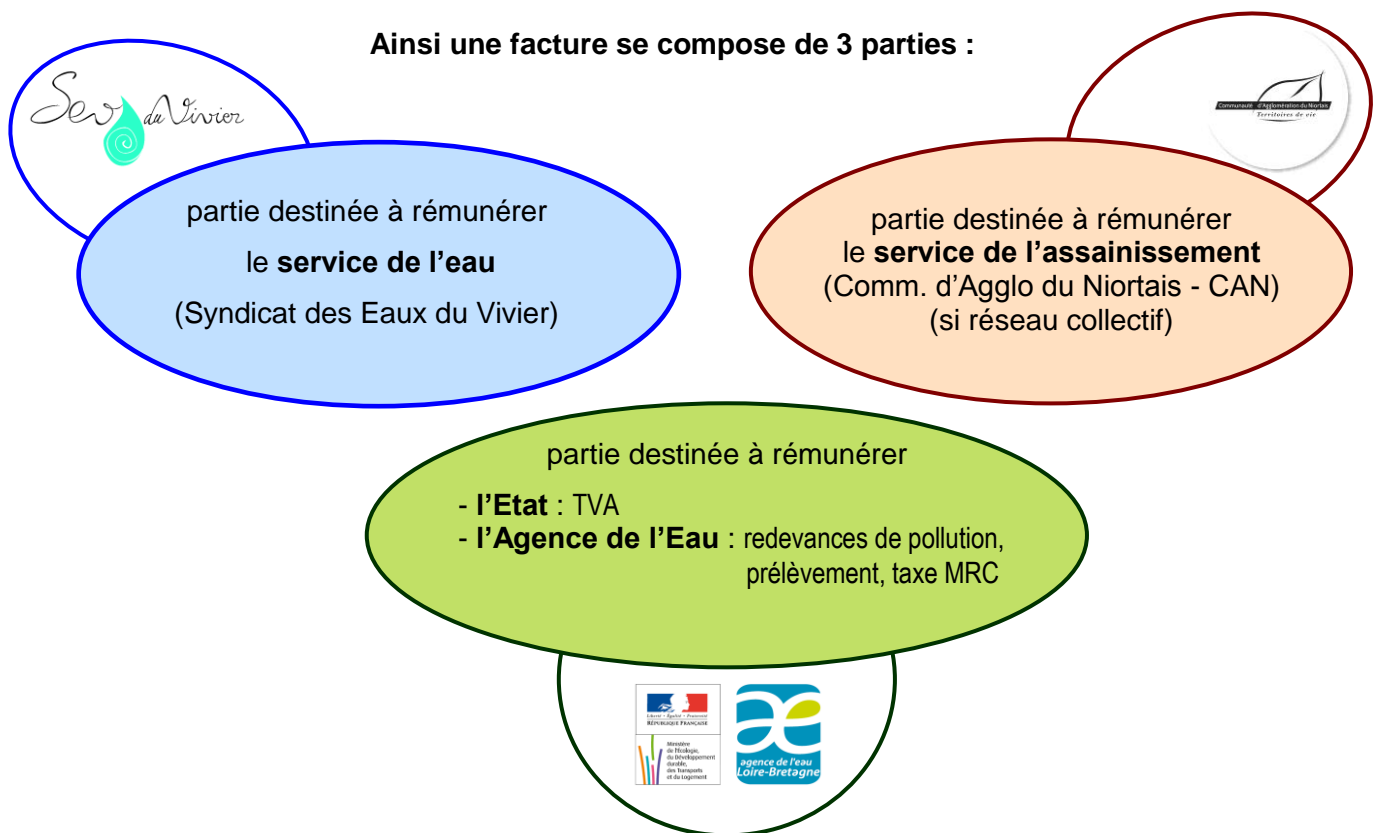
B – LE PRIX DE L'EAU

La rémunération du service public de distribution de l'eau s'effectue à l'aide :

- × **de redevances liées au service (EAU (S.E.V.) et Assainissement (C.A.N.))**
 - fixées par délibération de la collectivité concernée :
 - ↳ Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) pour l'eau potable ;
 - ↳ La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) pour l'assainissement ;
 - perçues auprès des usagers du service

- × **de redevances et de taxes au profit d'organismes publics et de l'État**
 - les redevances des organismes publics sont fixées par l'Agence de L'eau LOIRE BRETAGNE (voir annexe 2) pour l'essentiel.

Ainsi une facture se compose de 3 parties :



En ce qui concerne les redevances liées au service EAU (destinées au S.E.V.),

la facture d'eau distingue :

- **L'abonnement ou part fixe,**

Il est calculé proportionnellement au nombre de jours d'ouverture du branchement sur l'année, et au tarif annuel voté par le comité syndical.

- **La fourniture d'eau (consommation) ou part variable :**

Elle est facturée **sur la base des relevés (réels ou estimés) des index des compteurs** d'eau associés aux branchements des usagers.

Le montant est calculé proportionnellement aux **volumes d'eau mesurés** et au tarif annuel correspondant à la période de consommation.

Cette part variable fait l'objet de prix « par tranches progressives ».

En ce qui concerne les Redevances et Taxes, au profit d'organismes tiers et de l'État :

Les redevances et taxes prélevées sont fixées par des organismes publics ou l'État, au profit desquelles elles sont perçues :

REDEVANCES dues à l'AGENCE de l'EAU LOIRE-BRETAGNE

❑ La Redevance Préservation des ressources en eau ou « Prélèvement »

est perçue sur la consommation d'eau des usagers.

Son calcul est basé sur la mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

Pour l'année 2017 sur le S.E.V., la redevance prélèvement est de l'ordre de 0,07 €/m3.

❑ La Redevance Lutte contre la pollution ou « Pollution »,

est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers

Cette redevance vise à limiter la pollution des eaux. Les taux sont fixés par les comités de bassin.

Pour l'année 2017 sur le S.E.V., la redevance Pollution est de 0,30 €/m3.

❑ La Redevance pour la Modernisation des Réseaux de Collecte (RMRC),

est perçue au prorata de la consommation d'eau des usagers.

Spécifique à l'assainissement, elle sert aussi à financer les politiques de renouvellement et d'extension de réseau

Pour l'année 2017 sur le S.E.V., la redevance RMRC est de 0,18 €/m3.

TAXES REVERSEES A L'ETAT

❑ La TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) :

En ce qui concerne la TVA, les taux appliqués sont les suivants :

	Produit	Taux de la TVA (%)
Part EAU de la facture	Consommation d'eau en mètres cubes- Part variable, compris Taxe de redevance prélèvement	5,5 %
	Abonnement – Part fixe	5,5 %
TAXES communes	Redevance "Pollution" - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	5,5 %
TAXE ASST	Redevance MRC : Modernisation des réseaux de collecte	10%
Part ASSAINISSEMENT de la facture	Redevance d'assainissement collectif – part variable	sans
	Abonnement – Part fixe	sans

Tarifs S.E.V. appliqués au 1^{er} janvier 2016 - 2017

Il existe :

1/ Un tarif spécifique aux consommateurs d'eau brute ou non traitée :

Tranche	Structure en activité	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
		S.E.V.	
Part variable industriels (€ HT/m3)	consommateurs d'eau industrielle - eau brute (Sèvre Niortaise)	0,606483	0,606483
Part variable industriels (€ HT/m3)	Consommations sur équipements publics de réseau ou compteur mobile	0,70	0,70

2/ Un tarif commun d'eau destinées à la consommation humaine (pour les usagers du S.E.V.) :

Au 1^{er} janvier 2017, les tarifs sur le S.E.V. sont les suivants :

			Tranche	1 ^{er} janvier 2017
SERVICE EAU	EAU POTABLE - Part fixe SEV (€ H.T. / j)	Abonnement pour Compteur d'eau - SEV	Inférieur à 30 mm	0,0995 (soit 36,32 € HT/an)
			supérieur à 30 mm	0,1660
	EAU POTABLE - Part variable SEV (€ H.T. / m3)	Prix mètre cube d'eau - abonnés « domestiques »	de 0 à 20 m ³	0,89
			au-delà de 20 m ³	1,72
ORGANISMES PUBLICS	Taxes et Redevances AGENCE de L'EAU / ETAT (€ H.T. / m3)	Redevance prélèvement (Préservation des ressources en eau) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,07 (+ TVA1)
		Redevance Lutte contre la pollution - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,30 (+ TVA1)
		Redevance Modernisation Réseaux de collecte (RMRC) - Agence de l'Eau Loire Bretagne		0,18 (+ TVA2)
		Taxe Valeur Ajoutée (T.V.A.)		TVA1 : 5,5 % / TVA2 : 10%
SERVICE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT - Part fixe CAN (€ / an)	Abonnement Assainissement – CAN - sans TVA -		35,14 (soit 0,0963 € / Jour)
	ASSAINISSEMENT - Part variable CAN (€ / m3)	Redevance d'assainissement collectif (CAN) - sans TVA	de 0 à 20 m ³	1,45
			au-delà de 20m ³	1,98

N.B. : Les tarifs EAU du Syndicat des Eaux du Vivier sont communs à l'ensemble des communes du S.E.V. depuis 2014.

En effet, à la date d'intégration de la commune d'Aiffres, au 1^{er} janvier 2009, il a été convenu un rattrapage des 2 tarifications (Aiffres et S.E.V.) sur un mandat environ.

Aussi les tarifs de vente d'eau aux abonnés sur Aiffres ont été légèrement différents de celui du S.E.V. pendant cette période transitoire. Le rattrapage s'est effectué en 2014, année à compter de laquelle les tarifs sont identiques et communs.

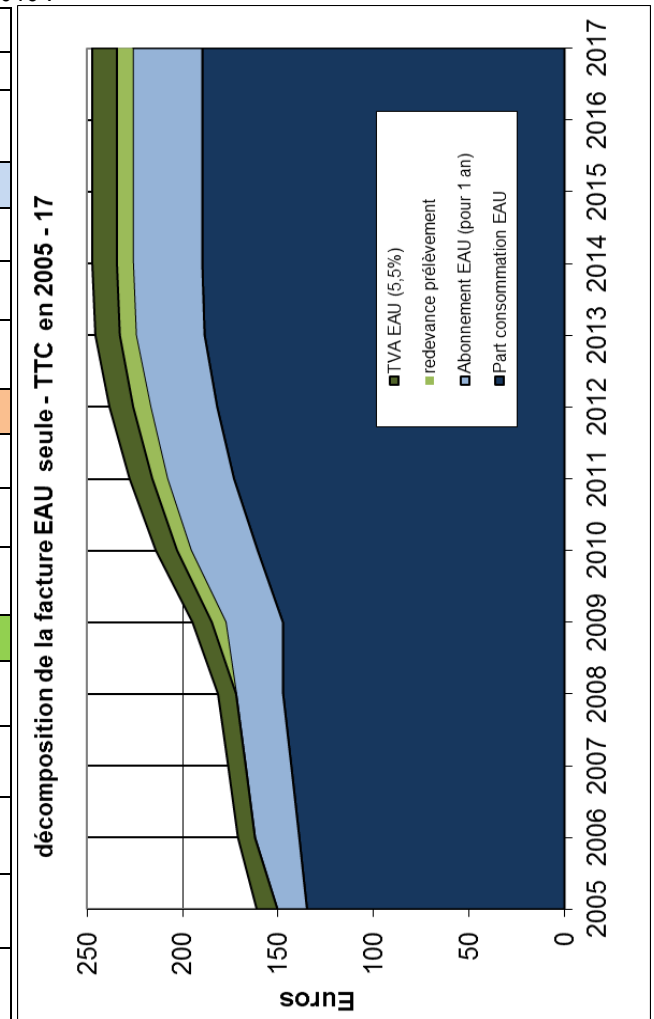
Le tarif EAU POTABLE n'a pas augmenté entre 2014 et 2017 sur le SEV.

C – Présentation d'une facture d'eau type

(pour une consommation de base de 120 m³ par an (base INSEE) – compteur de 15/20mm)

Le tableau et les graphes suivants présentent la décomposition d'une facture d'eau établie au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016 :

	PRIX DE L'EAU			
	01/01/2016		01/01/2017	
	€/m ³	coût pour 120 m ³	€/m ³	coût pour 120 m ³
Rémunération du service public de l'EAU POTABLE seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	0,89 / 1,72	189,80 €	0,89 / 1,72	189,80 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		36,32 €		36,32 €
prix du m³ d'eau potable équivalent pour 120m³ HT	1,884 € / M³ HT		1,884 € / M³ HT <i>soit 2 centimes les 10 litres d'eau</i>	
Rémunération du service public de l'ASSAINISSEMENT seul - hors taxes et redevances				
TOTAL part Variable	1,42 / 1,94	222,40 €	1,45 / 1,98	227,00 €
TOTAL Abonnement (pour 1 an)		34,45 €		35,14 €
prix du m³ d'eau épuré équivalent pour 120m³ HT	2,14 € / M³ HT		2,18 € / M³ HT	
Taxes - Redevances des organismes tiers et TVA				
Redevance « Prélèvement »	0,07	8,40	0,07	8,40
Redevance "Pollution" Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0,30	36,00	0,30	36,00
Redevance Modernisation des Réseaux	0,18	21,60	0,18	21,60
TVA globale toutes redevances	-	17,04	-	17,04
Coût des taxes au m³ d'eau pour 120m³ HT	0,692 € / M³		0,692 € / M³	

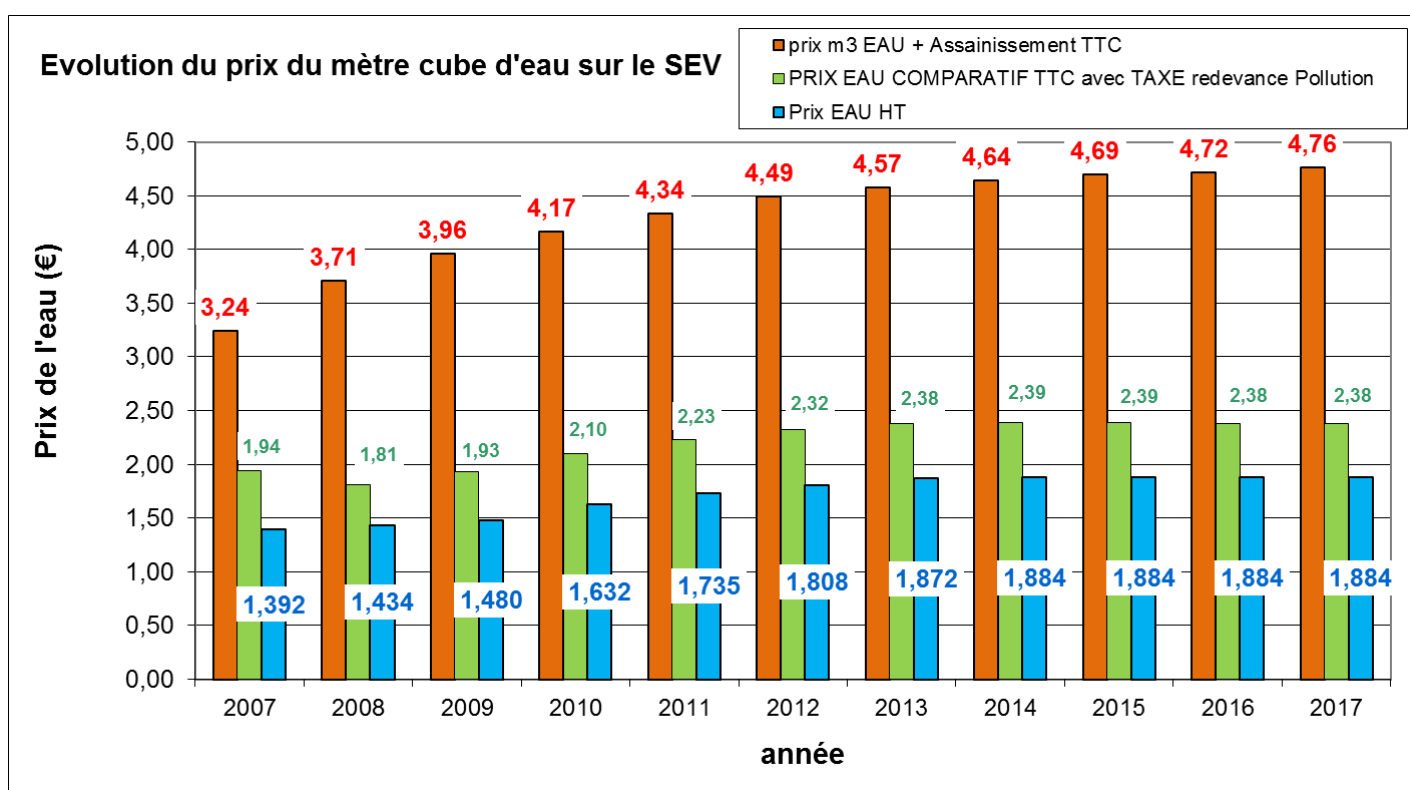
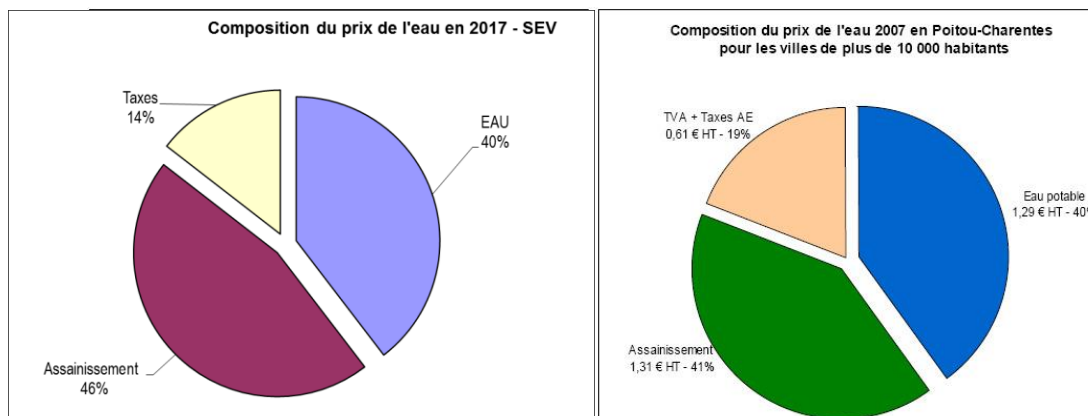


- La consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. calcule le prix de l'eau dans chaque commune pour un abonné type caractérisé de la façon suivante :

- un abonné domestique,
- habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

D – Présentation du prix de l'eau avec l'assainissement au 01/01/2017

(pour une consommation de base de 120 m³ par an)



Ainsi, une facture type d'eau et d'assainissement, à Niort, au 1^{er} janvier 2017, pour une consommation de 120 m³/an, peut se décomposer de la manière suivante :

- Pour l'eau**, avec les taxes et redevances (compris Red. Pollution) : **285,40 € TTC**
- EAU avec l'assainissement collectif**, compris taxes et redevances : **571,30 € TTC**

Le prix équivalent au mètre cube (m³) est donc au 1^{er} janvier 2017 de :

- 1,88 € HT /m³ Eau** uniquement (sans redevance prélèvement).
- 4,76 € TTC /m³ Eau + Taxes + Assainissement** (en secteur collectif)

E – RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'EAU

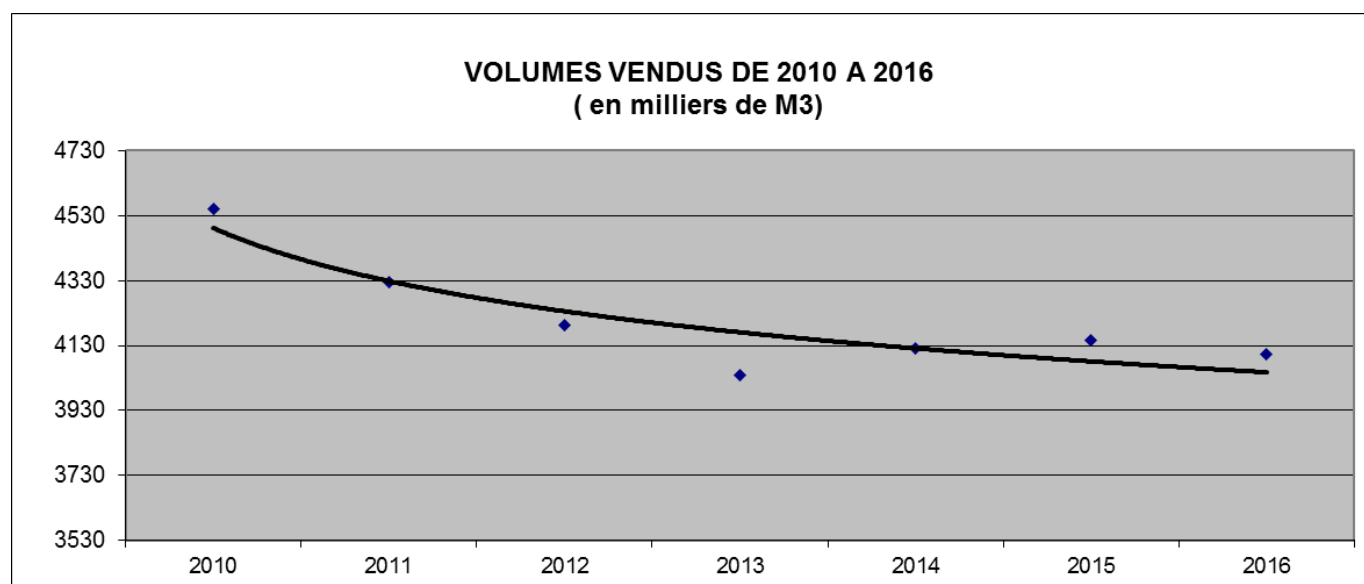
Les recettes d'exploitation sont constituées essentiellement des ventes d'eau, et s'élèvent en 2016 à **11 153.5 k€**, et **10 616.6 k€ de recettes réelles (+229.6 k€ par rapport à 2015)**.

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- les **ventes d'eau aux abonnés pour 6 715 k€ HT (+142k€ par rapport à 2015)** :
Cependant, les volumes vendus sont globalement stables, en dehors des volumes du 3^e trimestre 2016 des gros consommateurs (stades notamment, avec un été particulièrement sec).
La variation correspond également aux factures annulées sur exercices antérieurs et réémises sur 2016 (erreurs matérielles ou remises gracieuses, pour un total de 174.5 k€).
- **auxquelles s'ajoutent** :
 - * les **locations de compteurs pour 1 327.4 k€ HT (+ 34 k€ par rapport à 2015)**, sans augmentation de tarif, mais plus de 400 création de nouveaux sites.
 - * les **travaux et autres prestations de services pour 668.7 k€ (+75.8 k€ par rapport à 2015)**, essentiellement due aux travaux – pour 47k€ - et aux frais d'accès au service – pour 18k€ - avec 200 demandes de mutations traitées en plus.

Par ailleurs, les décomptes de mensuralisation négatifs s'élèvent à 108 k€ (-54.8 k€ par rapport à 2015) ; il convient de les déduire des recettes constatées sur l'exercice. La recette nette de la mensuralisation se maintient donc à + 76k€.

Le graphique ci-dessous montre que les volumes vendus sont globalement stables depuis 2-3 ans. Les variations de recettes sont donc dues aux effets de régularisations (annulations-réémissions de factures, mensuralisation), et non à un changement des habitudes de consommation.



L'augmentation des recettes en 2016 va nous permettre de consolider une partie de l'autofinancement, et de l'affecter au financement des investissements réalisés sur 2017, en limitant le recours à l'emprunt (sauf effet d'aubaine des taux quasi nuls sur les marchés financiers).

INDICATEURS DE PERFORMANCE

A – QUALITE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux du Vivier surveille en permanence la qualité de l'eau distribuée, conjointement avec le service santé environnement de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ils contrôlent la qualité de l'eau en confiant les analyses à différents laboratoires agréés : notamment le **LASAT à la Rochelle**.

Le S.E.V. dispose ainsi d'une alerte en ligne directe avec LASAT pour être informé en temps réel des résultats des analyses d'eau effectuées par le laboratoire et prévenir tout risque constaté sous les meilleurs délais.

Ainsi, tout au long de l'année, et sur l'ensemble du territoire du SEV, des paramètres physiques, chimiques et microbiologiques sont analysés conformément :

- au Code de la santé publique en ses articles R 1321-23 et suivants ainsi que le décret 2007-49 et arrêtés du 11 janvier 2007, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine,
- à l'arrêté préfectoral de déc. 2012 pour la surveillance sanitaire de l'eau du SEV :

Au cours de l'année 2016, ont été réalisées **au titre du contrôle sanitaire** par l'ARS Nouvelle Aquitaine :

- o **124 analyses** sur l'eau distribuée,
soit **2448 paramètres recherchés**, au titre du contrôle sanitaire réglementaire.

Les résultats et commentaires 2016 du contrôle sanitaire de l'ARS Poitou-Charentes figurent en annexe 3.

Depuis début 2008, **le S.E.V.**, en tant que personne responsable de la production et de la distribution de la qualité de l'eau (PRPDE), **effectue un programme de surveillance sanitaire de l'eau** qui satisfait à l'obligation réglementaire du code de la Santé Publique et qui a été retranscrit dans un arrêté préfectoral sanitaire fin 2012.

Il est complémentaire au programme de contrôle sanitaire effectué par l'ARS NA, et permet de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau en des points de prélèvements différents et sensibles (château d'eau, écoles, hôpitaux...) afin de rendre plus efficient le contrôle et efficace la détection d'une éventuelle anomalie sur le réseau public ou privé.

A ce titre, le S.E.V. a effectué au cours de l'année 2016 :

- o **188 analyses en eau brute (prélevée directement sur les captages)** soit **3494 paramètres** recherchés environ sur l'ensemble des captages utilisés et l'usine de traitement, soit 7 points, plus 2 points sur la nouvelle filière boue.
- o **624 analyses en eau traitée** (aux réservoirs de stockage ou au robinet de l'utilisateur) soit **5121 paramètres** recherchés environ sur 33 points de distribution dont les réservoirs de tête et les ventes ou achat en gros (VEG - AEG), plus 3 points internes.

Le SEV contrôle également **en continu le fonctionnement des captages et de l'usine** de traitement - en particulier les paramètres suivants (Nitrates en entrée – et turbidité, conductivité, COT, O2, pH et Température, HAP, Nitrites chlore, microbiologie, bromates etc.. en sortie).

L'eau distribuée sur le S.E.V. répond en tous points aux critères de potabilité fixés par la réglementation (décret 2007-49) et est répartie en 2 UDI (Unité de distribution de qualité d'eau homogène).

L'eau distribuée sur l'UDI A est produite par le SEV et bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les nitrates et les pesticides) à l'usine des eaux du Vivier.

*Les principales caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée sont celles d'une eau **bicarbonatée calcique et moyennement dure, dénitrifiée** : eau provenant d'un sous-sol calcaire dont on a enlevé une partie des nitrates par voie biologique pour la ramener à un niveau modéré.*

Une ozonation permet de supprimer tout risque microbiologique, et éventuellement en cas de pollution ponctuelle, un passage de pesticides.

Enfin, les charbons actifs en grains complètent l'action de l'ozone et affine le goût de l'eau avant départ sur le réseau de distribution.

Une chloration est effectuée au niveau des réservoirs de stockage du réseau public pour assurer une très bonne qualité bactériologique de l'eau jusqu'au point de consommation.

L'eau distribuée sur l'UDI B est produite par le SERTAD et bénéficie aussi de traitements complets (effectués par un autre service d'eau).

On notera globalement :

- L'absence de pesticides détectés sur les eaux mises en distribution, y compris dans le cadre d'une démarche de recherche élargie des polluants émergents pour l'UDI A,
- Une valeur moyenne de la teneur en nitrate en-dessous de la valeur guide,
- Une teneur en fluor faible,
- Une teneur en chlore sur le réseau de distribution satisfaisante,
- Une excellente qualité bactériologique des eaux

B – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Nombre de points	Sujétions	État pour le S.E.V.
0 point :	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
10 points :	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure ;	10
5 points :	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux ; mise à jour du plan au moins annuelle.	5
Total 1 :		15
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10 :	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention des informations structurelles pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (linéaire, catégorie d'ouvrage, précision de localisation, diamètre, matériau) ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
+ 10 :	Connaissance de la date ou de la période de pose des tronçons pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux ;	10
+ 5 :	Un point supplémentaire chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés (cinquième point pour au moins 95% du linéaire total) ;	5
Total 2 :		45
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable ; ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10 :	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10
+ 10 :	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
+ 10 :	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
+ 10 :	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
+ 10 :	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
+ 10 :	Localisation et identification des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10
+ 10 :	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10
+ 5 :	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux ;	0
La description des grands ouvrages (puits, réservoir, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.		
TOTAL 3 :		115

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable du S.E.V. est donc de 115 / 120 en 2016.

2) Rendement du réseau de distribution

$$\text{Le rendement brut (\%)} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté (m}^3\text{/an)}}{\text{volume produit} + \text{importé (m}^3\text{/an)}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où le volume produit = volume sortant de l'usine (point de production du S.E.V.)

Où le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume de service + volume consommateur sans comptage

Le volume produit est le volume mesuré aux compteurs de départ des réservoirs du Vivier et de Tiffardière.

Pour l'année 2016, la période équivalente de relève correspond une période décalée, en raison de la relève continue sur l'année (moyenne pondérée des relèves de chaque site), comprise entre 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n (n= 2016) : aussi, sur cette période,

- le **volume produit** (mis en distribution au niveau des réservoirs de tête)
(sur la période 1/10/15 – 30/09/16) est de 4 681 633 m³
- Le **volume consommé autorisé** sur le S.E.V. : 4 081 060 m³
- le **volume importé** est de 204 674 m³
- le **volume exporté** est 253 871 m³

$$\text{Le rendement brut 2016 (\%)} = \mathbf{88,7 \%$$

Commentaire :

Le rendement a nettement augmenté en 2016 au regard de 2015, qui avait subi l'impact d'une période déc. 2014 / fév. 2015 difficile, mais également grâce à une excellente gestion des fuites sur la période de 2016.

De plus, un programme important de renouvellement de compteur engagé en 2015 se poursuit en 2016, suite à l'audit du parc effectué en 2014. Il améliore significativement le défaut de comptage.

Une cellule recherche de fuite, composé de 2 agents spécialisés, travaille en permanence sur le réseau. Un suivi quotidien des volumes mis en distribution est réalisé par supervision, avec une alarme fuite par secteur.

3) Indice linéaire des volumes non comptés

Indice linéaire des volumes non comptés

L'**Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)** est égale à :

L'**Indice ILVNC** indique la quantité d'eau non comptée par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILVNC (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes non comptés (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km)} * 365 \text{ jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes non comptés** = volume mis en distribution – volume comptabilisé

En 2016, l'ILVNC est égale à 2,77 m³/km.J

4) Indice linéaire de pertes en réseau

La valeur du rendement est intéressante, mais pas suffisante pour apprécier avec justesse l'état du réseau, car elle peut être influencée par les gros consommateurs ou de faibles consommations globales, dont l'importance peut déprécier artificiellement cette valeur.

Il est donc très utile de la regarder en parallèle d'autres indicateurs, comme par exemple l'**indice linéaire de pertes**, qui prend en compte la longueur du réseau et donc la spécificité du réseau.

Indice linéaire de pertes

L'**Indice Linéaire de Pertes (ILP)** indique la quantité d'eau perdue par jour et par km de canalisation.

$$\text{ILP (m}^3\text{/km.j)} = \frac{\text{Volumes perdus en distribution (m}^3\text{)}}{\text{Longueur de canalisation (km) * 365 jours}} \text{ sur le territoire du S.E.V.}$$

Où **volumes perdus en distribution** = volume mis en distribution – volume consommé autorisé

En 2016, l'ILP est égal à 2,47 m³/jour/km, sur une base estimée de 609 km de réseau.

On retiendra comme **valeur de référence pour l'indice linéaire de pertes** (en m³/j/km) (Données Agence de l'eau)

Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 7	< 16
Médiocre	> 2,5	> 7	> 16

Au regard des valeurs guides, l'état du réseau du Syndicat des Eaux du Vivier est bon.

5) Taux moyen de renouvellement des réseaux

Voir chapitre B1 du chapitre BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS.

6) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Voir le paragraphe « LES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU S.E.V. ».

C – LA QUALITE DU SERVICE

1) Délai maximal d'ouverture des branchements

En règle générale, les ouvertures de branchements se font dans la demi-journée qui suit la signature du contrat d'abonnement :

- l'après-midi lorsque l'abonnement a été souscrit le matin,
- le lendemain matin si le contrat a été signé dans l'après-midi,

sauf si l'abonné souhaite que l'ouverture en eau se fasse un jour précis en sa présence ou non (ouverture sur rendez-vous).

L'astreinte du SEV peut également être sollicitée pour des ouvertures le soir et les week-ends.

En cas de non signature du contrat lors de l'entrée dans l'état des lieux, l'usager a 15 jours pour effectuer les démarches auprès des services du SEV, faute de quoi le branchement est fermé.

L'article 6 du règlement de service, selon lequel la fourniture en eau est délivrée dans les 48 heures qui suivent la date de signature du contrat, est donc respecté :

Le taux de respect d'ouverture du branchement est de 100%.

2) Durée d'extinction de la dette

A dette constante, le remboursement des emprunts est stable.

L'emprunt de 1.3 M€ contracté en 2015, a été mobilisé en 2016. Mais la durée d'extinction de la dette se maintient en dessous de 5 ans.

la durée d'extinction de la dette est de 4,35 ans.

Rappel : la durée d'extinction de la dette est égale à l'encours de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations sur l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement (hors redevances et frais financiers).

Le montant de l'**annuité d'emprunt** s'élève en 2016 à **1 412,7 k€** (1 002,3 k€ en capital et 510,4 k€ en intérêts).

**L'encours de la dette à la fin de l'exercice est de 13 418 934,40€,
et l'épargne brute de 3 094 982,03€.**

3) Montant des subventions

Les subventions versées à la collectivité s'élèvent à 327.9k€ en investissement et 94.7k€ en fonctionnement.

Elles sont essentiellement associées au programme Re Sources, et aux financements d'investissements par l'agence de l'eau et les collectivités locales dans le cadre de la protection de la ressource.

Les subventions versées par la collectivité s'élèvent à 38.1 k€ pour les CCAS et le FSL dans le cadre de l'aide au paiement des factures impayées sociales, et à l'association CAJCA, dans le cadre de la loi Oudin (3.5k€), auxquelles s'ajoutent les subventions versées aux abonnés ayant subi une fuite sur réseau privé, dans le cadre du règlement de service (42.4k€).

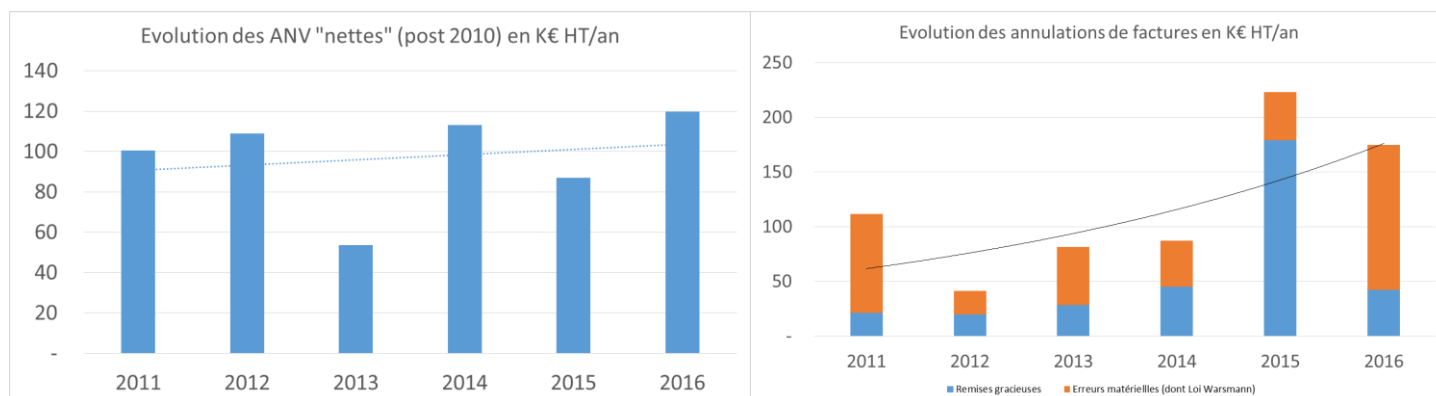
4) Taux d'impayés sur les factures d'eau

Les demandes d'admission en non-valeurs du Trésor Public sont plus régulières depuis quelques années, et représentent **119.8 k€** (déduction faite de la part assainissement, et compris le remboursement à la Ville de Niort) en 2016.

Les abandons de créances (erreurs matérielles et remises gracieuses) sont, quant à eux, en hausse depuis quelques années, sous l'effet de la loi Warsmann : en 2016, **42.4k€** pour les remises gracieuses, et **132.1k€** pour les erreurs matérielles.

A noter :

- les dégrèvements accordés dans le cadre de la Loi Warsmann sont traités comptablement comme des erreurs depuis 2016, conformément à la réglementation,
- en 2015, quelques dégrèvements importants ont gonflé le montant des remises gracieuses de façon exceptionnelle,
- dans le graphique ci-dessous, l'annulation de la facture Marot sur 2015 n'est pas prise en compte :



5) Réclamations

Le SEV réceptionne près de 10 000 courriers/courriels chaque année, dont plus de 7 000 courriers papier.

Les seuls courriers du service gestion des abonnés représentent 65.5 % du courrier reçu par le SEV et se répartissent à parts égales entre :

- l'accueil (ex : réception de contrats),
- la facturation (demande de dégrèvement, erreur d'identité d'abonné, demande de mensualisation...).

Concernant les correspondances traitées par le service facturation:

Le nombre de « réclamations » est en hausse ces dernières années, en raison de la publication de la loi dite « Warsmann » en mars 2014 sur l'application des dégrèvements accordés en cas de fuites sur installations privatives.

Encore en 2016, ce sont plus de **2300 courriers et 1100 courriels** qui ont été réceptionnés par ce service. Plus de la moitié concernent des dossiers de demandes de dégrèvements pour fuite, ¼ des dossiers de mensualisation. Les autres demandes concernent des problèmes de comptage, des retours de cartes T d'auto relève...

Concernant les demandes de dégrèvement pour fuite :

L'envoi systématique d'un courrier prévenant les abonnés d'une consommation d'eau inhabituelle, et incitant à faire vérifier et réparer la fuite éventuelle dans un délai d'un mois, a provoqué une augmentation des demandes de dégrèvement pour fuite en retour.

En effet, la réglementation en vigueur précise :

« Lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale de consommation au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné, il en informe l'abonné par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé ».

Ainsi, **1463** courriers furent envoyés l'an passé aux abonnés les informant d'une **surconsommation** (contre 1041 en 2015, et 796 en 2014), et **564 réponses suite à des demandes de dégrèvement** (contre 512 en 2015, et 275 en 2014), dont 328 (58% des demandes, contre 66% en 2015) ont débouché sur un dégrèvement

L'effet de la loi Warsmann constaté en 2015 s'est donc confirmé en 2016.

En effet, la loi Warsmann a nécessité la remise à plat des pratiques internes de dégrèvement, tant au niveau de l'eau que de l'assainissement, et une révision du règlement de service a eu lieu fin 2014.

Ont été intégrés à cette occasion des cas présentés de façon récurrente en comité, afin d'en limiter le nombre (les dégrèvements accordés suite à des changements de compteurs par exemple, nombreux ces dernières années).

En 2016, 23 dossiers furent traités en comité syndical.

Concernant la mensualisation :

Depuis 2010, le nombre de mensualisés se stabilise (environ 10% des abonnés), mais le nombre de demandes à traiter reste toujours aussi important:

- réponses suite à des demandes de mensualisation ou de changements de RIB : 478 courriers reçus (stable par rapport à 2014),
- envoi d'échéanciers (nouvel échéancier, ou modification, changement de RIB) : 1285 courriers (légère baisse par rapport à 2014),
- courrier de rejet de mensualisation : 84 courriers (légère baisse par rapport à 2014).

Concernant la relève :

Le suivi plus détaillé relatif au dépouillement des relèves initié il y a quelques années s'est poursuivi en 2016:

- par l'envoi d'un courrier sur la nécessité d'avoir un accès régulier au compteur (357 courriers envoyés, contre 257 en 2015),
- par la prise de rendez-vous systématique lorsqu'il y a de trop fréquentes estimations (912 courriers envoyés).

Une démarche plus poussée pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la fourniture d'eau a été initiée fin 2014. Mais cette procédure lourde reste exceptionnelle.

Concernant les correspondances traitées par le service accueil :

Aux courriers de demandes de dégrèvement, s'ajoutent près de **2200 courriers ou courriels reçus par l'accueil** (toujours en augmentation). Les retours par courrier des contrats d'abonnement et pièces annexes représentent une part importante des courriers réceptionnés, et ce, malgré l'incitation à se déplacer sur place pour souscrire son contrat afin de pouvoir transmettre les informations règlementaires relatives au service (tarifs, qualité de l'eau, règlement de service).

Les autres demandes concernent les demandes de prélèvement à échéance, les mises à jour et les résiliations de contrats, les avis de décès...

La loi Hamon de 2014 ayant imposé la signature du contrat d'abonnement pour les services d'eau (le SEV avait initié cette démarche dès 2008, à la demande du Trésorier de l'époque), a permis par ailleurs d'interrompre le service en cas d'absence de lien contractuel. Ainsi, la fermeture systématique du branchement en cas de résiliation de contrat (programmation à 15 jours, afin d'éviter les déplacements inutiles de techniciens) permet d'être plus réactif, la seule limite étant technique (existence de robinets à serrure).

En logement social collectif, cette démarche s'accompagne peu à peu d'une planification des travaux de remise aux normes des branchements (mise en place de robinets à serrure, remise en service de compteurs maître).

Il y a eu, en 2016, plus de 4 900 rotations d'abonnements avec un pic à plus de 500 rotations mensuelles pendant la période estivale. Les 400 nouveaux branchements créés expliquent que nous ayons 300 nouveaux contrats.

La fermeture systématique du branchement, et parfois sa réouverture, engendre une vingtaine d'interventions par jour. Cependant, 35% des interventions dans ce domaine sont annulées mensuellement.

Les erreurs d'identité d'abonnés représentent près de 41% des annulations de factures regroupées dans la rubrique « erreurs matérielles ».

L'accueil téléphonique :

Le suivi d'affaires mis en place en janvier 2012 permet d'optimiser la qualité du suivi des dossiers des abonnés, tant par une meilleure traçabilité des appels téléphoniques, que des relations inter services. Ainsi, on peut connaître les fluctuations d'appels entrants.

Sur la quantité d'appels téléphoniques reçus (plus de 2300 recensés), 22% concerne des renseignements sur la facture d'eau et 38% sur la souscription ou la résiliation du contrat d'abonnement (chiffres stables depuis 2013).

Le taux de réclamation effectif est de 6, donc stable par rapport à 2014.

Le taux de réclamation est le nombre de réclamation rapporté au nombre d'abonnés divisé par mille.

Les réclamations correspondent à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service, sous forme de courrier, mail, fax ou sms, et peuvent concerner la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation, à l'exception du prix de l'eau.

Mise en place du portail clientèle :

À noter que le portail clientèle qui sera ouvert à la fin du 1er^o semestre 2017 donnera la possibilité aux abonnés de faire l'ensemble des démarches évoquées ci-dessus directement par internet, ce qui devrait avoir un impact à terme sur l'organisation et les métiers du service.

6) Occurrence des interruptions de service non programmées

Il n'a pas été constaté d'interruption de service en terme qualitatif, c'est-à-dire non programmées.

Les interruptions de service non programmées sont très localisées en raison de la forte densité du maillage du réseau et ne sont occasionnées que par les fuites importantes qui sont traitées dans un délai maximum de 8h mais en moyenne dans les 4h.

L'occurrence des interruptions de service non programmées est donc nulle.

LES INVESTISSEMENTS

A – BILAN COMPTABLE DES INVESTISSEMENTS

Sur le plan comptable,

Il n'a pas été décidé de séparer la gestion administrative de la gestion technique : toutes les activités sont retranscrites dans un seul budget en M49.

Son budget de **fonctionnement** est en moyenne de l'ordre de 8 à 10 millions d'euros HT.

Le budget en **investissement** oscille entre 4 à 7 millions d'euros HT, en fonction des prévisions et des réalisations des programmes d'investissements pluriannuels.

Montants financiers des travaux engagés en 2016

L'annexe 4 récapitule le compte administratif 2016 du Syndicat des Eaux du Vivier.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à plus de 4 M€ HT, dont 2.5 M€ HT d'études et travaux, déduction faite des opérations d'ordre (amortissements de subventions reçues, travaux en régie et écritures de stocks) et des remboursements d'emprunts.

Les opérations les plus importantes sont :

- **BRANCHEMENTS PLOMB :**
 CA 2016 : 676 k€ HT
 REPORTS 2017 : 145 k€ HT
 BP 2017: 400 k€
- **EXTENSIONS DE RESEAUX :**
 CA 2016 : 884 k€ HT (Opérations sur marché à bons de commandes)
 REPORTS 2017 : 111,6 k€ HT
 BP 2017: 950 k€
- **RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS :**
 CA 2016 : 347 k€ HT
 REPORTS 2017 : 3 k€ HT
 BP 2017: 350 k€

Ce poste a doublé depuis 2013 (4200 compteurs/an),
 en raison des obligations réglementaires
 et des problèmes de comptage des compteurs d'un fournisseur.
- **BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX DE LAVAGE**
 CA 2013: 31k€ HT
 CA 2014: 85 k€ HT
 CA 2015: 859 k€ HT
 CA 2016: 103,4 k€ HT
 REPORTS 2017 : 1 k€ HT

Fin de l'opération en 2016,
 avec la réalisation de la passerelle.
- **ADDUCTION VIVIER:**
 CA 2014: 397 k€ HT
 CA 2015: 609 k€ HT
 CA 2016: 131 k€ HT
 REPORTS 2017: 12,4 k€ HT
 BP 2017: 20 k€ HT

- **REFECTION STATION DE POMPAGE:**
 - CA 2013: 6k€ HT
 - CA 2014: 22 k€ HT
 - CA 2015: 117 k€ HT
 - CA 2016: 1,2 k€ HT (REPORTS 2016)
 - BP 2017 : 20 k€ HT (crédits 2016)

- **ETUDE BRGM/ FORAGES (caméra 2 & 3):**
 - CA 2014: 53,7 k€ HT
 - CA 2016: 80,6 k€ HT
 - BP 2017 : 40 k€ HT

FINANCEMENT :

Les investissements 2016 ont été financés par :

- L'autofinancement obligatoire (amortissements, stocks, étalement de subventions) pour 2 615 k€ ;
- Les subventions d'équipement reçues (328 k€) ;
- La réalisation de l'emprunt (1.3 M€).

Les marchés publics de travaux lancés en 2016 par le S.E.V. sont présentés en annexe 5.

B – BILAN TECHNIQUE DES INVESTISSEMENTS

1) Travaux et Etudes réalisés en 2016

En ce qui concerne le réseau de distribution (en régie et en sous traitance) :

Le S.E.V. engage des travaux de renouvellement axés autant sur les anciennes canalisations que les branchements (notamment ceux en plomb).

En 2016, **il a été renouvelé** 473 branchements plomb et 234 autres branchements, ce qui équivaut à plus de 3 km de conduites changées. Au total, 25 rues ont été concernées.

Il reste au 1/1/2017 moins de 600 branchements en plomb à renouveler, ce qui représentent environ 1,5% du parc de branchements du SEV.

Le programme de branchements plomb s'achèvera en 2017 pour se poursuivre dans le cadre de programmes de travaux plus étalés associés au programme de réfection des voiries notamment dans l'hyper-centre de Niort.

Par ailleurs, le linéaire de réseau neuf en 2016 est de 4,38 km dont :

- 87% constitue du renouvellement de canalisations existantes vétustes ;
- 13% sont des extensions de nouveaux réseaux (lotissements essentiellement) ;

Le taux de renouvellement de canalisations (selon l'arrêté de 2007, moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau) est augmenté progressivement pour arriver à un objectif de l'ordre de 0,8 / 1,0 % annuel.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux constaté sur la période 2012/2016 est un peu supérieure à 0,5%, pour un linéaire de canalisations de 609 km (partie distribution) :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	1,7	1,75	2,75	3,25	2,10	4,35	3,80

Ce faible chiffre est dû au fait que le SEV a porté ses efforts sur le renouvellement des branchements plomb.

NOTA : sur l'échéance sanitaire du 25 décembre 2013 du plomb :

Le Syndicat des Eaux du Vivier a engagé depuis la fin des années 90 un important programme de renouvellement de branchements plomb essentiellement sur la commune de Niort ; ce programme a été intensifié depuis 2007.

Ainsi, de près de 15 000 branchements plombs avant les années 2000, il ne reste au 1^{er} janvier 2017 qu'environ 590 branchements plomb à reprendre. Ces branchements sont essentiellement dans des rues difficiles d'accès, dont la programmation est proscrite en raison du programme de rénovation urbaine actuellement en cours sur la commune de Niort.

Tous les espaces publics et établissements sensibles (écoles, cantines...) ont été mis aux normes depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le SEV effectue régulièrement des mesures de dissolution du plomb dans l'eau sur des branchements existants au titre de la surveillance sanitaire de la PRPDE.

Les conduites renouvelées ou créées en 2016 sont les suivantes :**× NIORT**

Rue	Travaux	Type
Site des usines Boinot	156 ml de Ø 150 et 14 ml de Ø 80 FONTE (+ 2 brchts)	Renouvellement
Rue de grange (2 ^{ème} tronçon suite travaux 2015)	301 ml de Ø 150 et 136 ml de Ø 60 FONTE (+ 57 brchts)	Renouvellement
Rues de Romagné et de la Plaine	465 ml de Ø 150 FONTE (+ 35 brchts)	Renouvellement
Rues des Peupliers et Cytises	128 ml de Ø 150 FONTE (+ 40 brchts)	Renouvellement
Rues de Bel Air / Clavelles / Maisons Neuves	263 ml de Ø 100 et 79 ml de Ø 60 FONTE (+ 21 brchts)	Renouvellement
Rue de Croise / Vigneau / Fief Morin	128 ml de Ø 250 et 197 ml de Ø 60 FONTE (+ 19 brchts)	Renouvellement
Rue du Maréchal Leclerc	284 ml de Ø 250 FONTE et 51 ml de Ø 50 PEHD (+ 52 brchts)	Renouvellement
Rue Sarrazine	180 ml de Ø 60 FONTE (+ 19 brchts)	Renouvellement
Rue Chiron Courtinet	190 ml de Ø 150 et 15 ml de Ø 100 FONTE (+ 8 brchts)	Renouvellement
Rues Bollée / Saboly / Morand	36 brchts	Plombs
Rues Pied de Fond et de la Fantaisie	120 ml de Ø 60 FONTE (+ 25 brchts)	Basculement et renouvellement
Rue des Malbrues	12 brchts	Plombs
Rues Basse et Crémeau	8 ml de Ø 40 PEHD (+ 25 brchts)	Renouvellement
Rue de la Boëtte et Luther King	3 brchts	Création et renouvellement
Avenue de Limoges	184 ml de Ø 100 FONTE (+ 17 brchts)	Extension et renouvellement
Rue Tattersal	45 brchts	Plombs
Rue Rougier	48 brchts	Plombs
Rue Blanqui	45 brchts	Plombs
Square Geoffray et impasse des Roitelets	80 ml de Ø 60 FONTE (+ 17 brchts)	Renouvellement
Rue des Mésanges et impasses	219 ml de Ø 100 et 296 ml de Ø 60 FONTE (+ 49 brchts)	Renouvellement
Avenue de La Rochelle (carrefours Broche et Pied de Fond)	80 ml de Ø 150 et 21 ml de Ø 100 FONTE (+ 7 brchts)	Renouvellement
Place Sémard	2 brchts	Basculement
Avenue de La Rochelle (entre Pasteur et Tardy)	24 ml de Ø 250 FONTE (+ 51 brchts)	Renouvellement
Rue du Bijou	30 ml Ø 60 FONTE (+ 1 brcht)	Renouvellement REGIE
Rue Jacqueline Auriol - Treille - Aigle	140 ml de Ø60 FONTE (+ 11 brchts) 268 ml de Ø100 FONTE (+ 27 brchts)	Lotissement
Rue du Docteur Pierre Suire - Aimé de la Chevreliere	80,35 ml de Ø60 FONTE (+ 6 brchts) 53,25 ml de Ø60 FONTE (+ 3 brchts)	Lotissement
Rue Maurice de Broglie	44,6 ml de Ø100 FONTE (+ 1 brcht)	Lotissement

× MAGNE

Rue	Travaux	Type
Rue du Moulin	197 ml de Ø 125 FONTE (+ 2 brchts)	Renouvellement

× **BESSINES**

Rue	Travaux	Type
Avenue de La Rochelle	4 brchts	Basculement

Soit un linéaire de 3795 m de canalisations renouvelées et 587 m d'extension en 2016.

Ces opérations de travaux sont également le cadre du renouvellement de vannes, purges et poteaux incendie, ainsi que de démaillages qui contribuent à l'amélioration fonctionnelle du réseau.

L'activité de renouvellement des conduites est essentiellement assurée par l'entreprise sous-traitante SADE, appuyée par le groupement TTPI / BONNEAU et fils depuis fin 2014 dans le cadre de marchés à bons de commande permanents, ainsi que d'autres entreprises pour les appels d'offres, encadrées en régie par l'équipe de surveillants de travaux du SEV (la maîtrise d'œuvre étant assurée en interne).

Le Service Distribution du SEV développe la réalisation d'extension de réseau en régie ainsi que la pose de comptages divisionnaires de réseaux privés et de réseaux publics.

L'activité du service prend également en charge l'entretien des équipements de protection du réseau.

Les lotissements sont également suivis par les agents du SEV.

Ainsi, le service Distribution a réalisé en régie en 2016 :

- 189 réparations de fuites sur conduites ou branchements - vannes + en ASTREINTE
- 45 renouvellements de vannes ou équipements et 1 vanne neuve ;
- 96 nouveaux branchements et 150 renouvellements de branchements (dont 36 colliers seuls) ;
- 42 suppressions de vannes ou équipements de réseau ;
- 6 PI renouvelés ou neufs ;
- pose de 402 compteurs neufs et 5289 compteurs renouvelés par le SEV, dont seulement 6% en sous-traitance SADE / BONNEAU / TTPI en 2016.

La gestion des abonnés sur le terrain est assurée par le service Distribution, conjointement avec les services Accueil et Facturation : près de 7526 interventions ont été effectuées à cet effet sur l'année, dont 1948 ouvertures et 1597 fermetures de branchements.

Cette gestion assure un suivi précis des mouvements d'abonnés et limite ainsi les erreurs de gestion des contrats de fourniture d'eau.

Bilan de l'activité d'exploitation sur le réseau :

L'activité d'exploitation du réseau a généré en 2016 en permanence 2 chantiers travaux réseau par jour, en moyenne.

La planification à 2 semaines permet de gérer efficacement l'alternance de travaux programmés et des urgences (nombreuses en zone urbaine).

L'effort de recherche et réparation des fuites est élevé, permettant depuis 2010 de relever constamment le rendement du réseau et de dépasser en 2016 l'objectif de 85% demandé par l'AELB. Près de la moitié des fuites réparées sont détectées par l'équipe de recherche de fuites.

Le taux de fuites commence à se stabiliser par l'effort de renouvellement des infrastructures et de réactivité du service Distribution, ainsi que l'effet du programme pluriannuel de travaux engagé par le service Etudes, au titre de la gestion patrimoniale engagée depuis plusieurs années.

On note un maintien des travaux régie, en branchement, travaux de déconnexion de conduites (petites antennes...), de renouvellement de grosses vannes, ou encore de réalisation de chambres de comptage (notamment sur les réseaux privés et la sectorisation du réseau public), afin de réduire les pertes en eau récurrentes.

L'audit du parc compteurs abonnés, lancé en 2014 en partenariat avec la SADE IVRY, s'est achevé en 2015 et a permis d'établir un programme pluriannuel de renouvellement afin de conserver un âge réglementaire des équipements et de maintenir un défaut de comptage performant.

Ainsi près de 5400 compteurs en moyenne ont été renouvelés en 2015 et 2016 ; un rythme identique est envisagé pour 2017. La SADE Ivry intervient régulièrement pour vérifier l'amélioration du parc.

Parallèlement, le SEV a achevé l'audit de défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Niort et les autres communes : un document « inventaire des points d'eau » a été remis à la ville de Niort début 2016. Le SEV remettra ceux des autres communes en 2017.

Les appareils de protection (ventouse, stabilisateur) continuent d'être entretenus, pour assurer la fiabilité du fonctionnement du réseau de distribution.

Le programme de surveillance sanitaire de la PRPDE est poursuivi : il est basé sur l'arrêté sanitaire de l'ARS et le marché pluriannuel d'analyses d'eau par un laboratoire agréé.

Le programme de purge et de vérification de la qualité de l'eau en bout d'antenne, largement engagé en 2015, s'est poursuivi en 2016, avec un suivi interne des CVM, de la microbiologie et de l'aluminium.

En 2016, 38 purges ont été inspectées et 27 manœuvrées afin de vérifier la qualité de l'eau notamment dans les bouts d'antenne. 11 purges ont été réhabilitées.

La gestion de la qualité de l'eau devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de surveiller la filière de l'eau et de promouvoir des actions de qualité.

Enfin la gestion patrimoniale poursuit son essor dans le cadre du SIG du SEV développé sous ARCGIS, permettant une gestion approfondie des données du réseau : il centralise toutes les données d'exploitation et maintient à jour quotidiennement les modifications de réseau.

Les abonnés sensibles sont régulièrement mis à jour.

Les conduites et les branchements ont été numérisés. Le support est rattaché à 80% aux données de la base Facturation des abonnés et sera prêt d'ici 2018 pour une démarche de modélisation.

Le matériel de géolocalisation permet d'intégrer toutes les informations de façon précise et fiable, et ainsi de recalculer les réseaux pour répondre à la norme anti-endommagement.

La gestion des données patrimoniales devient une entité autonome au sein du SEV, chargée de rassembler et d'archiver toutes les données pour proposer des synthèses d'état des équipements ainsi qu'un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement, mis à jour régulièrement.

En ce qui concerne la production et les stockages : (en régie et en sous-traitance)

- × Poursuite de **la démarche sanitaire SESANE en partenariat avec l'ARS**,
- × Poursuite du **programme d'actions Re-sources et des diagnostics agricoles** dans le cadre de la protection volontaire de la ressource en eau,
- × Poursuite de **la démarche administrative de Chey avec mise à l'enquête publique de ce dernier en cours d'instruction**,
- × **Achèvement de la démarche administrative pour Pré Robert – lancement des travaux liés au PPI**,
- × Poursuite des démarches d'**acquisitions de terrains sensibles** des PPR,
- × Poursuite des **aménagements du PPR1 et du PPI de la source** dans le cadre de la DUP :
 - Opération de fermeture du chemin de la source (étude en cours par la Ville de Niort conjointement avec le SEV),
 - **Fin des travaux de gestion des eaux de ruissellement**, des risques de pollution : avec le cabinet d'études GEO3D et l'entreprise COLAS,
 - **Fin des travaux de modernisation du traitement des eaux de lavage** de l'usine du vivier avec le maître d'œuvre ARTELIA, les entreprises EGDC, SAUR et SCAM TP,
- × **Source du Vivier**
 - **Achèvement du bilan d'évaluation du contrat territorial du BAC** de la source du vivier, conjointement avec le SMPDEP de la Vallée de la Courance et lancement avec l'AELB et les partenaires locaux du nouveau CT 2016-2020
 - **Poursuite de l'étude de gestion du pluvial et de l'assainissement** non collectif sur le PPR4 - commune de Thorigné
 - Poursuite de l'étude des puits et forage sur le territoire du PPR4
 - Gestion des clôtures conjointement avec la ville dans le cadre de l'opération de **déviation du chemin de la source**
 - Nettoyage du canal et du seuil de débordement
 - Étude réhabilitation tuyauterie aspiration pompe diesel source
 - Divers (ventilation sur armoire électrique et protection automate Diesel Source, Réparation pompe à vide, Réparation portail...)
- × **Gachet 1/3**
 - Entretien des équipements de télécommunication
- × **Forage de Chat Pendu**
 - Renouvellement de variateur de vitesse et partie tableau électrique
 - Entretien des équipements de télécommunication
- × **Pré Robert**
 - Dépose des pompes
 - Réparation de la clôture – 2 opérations suite dégâts tiers
 - Entretien des équipements de télécommunication
- × **Usine générale**
 - **Réhabilitation complète des Bassins Nitrazurs** (Tuyauterie, Gravières et Biolite) : pour 2 bassins C et D,
 - Mise en place de RIA pour faciliter les nettoyages des bassins
 - Entretien des sècheurs d'air
 - Réparation des protections des compresseurs Air et lancement entretien général des **surpresseurs d'air** de l'Usine
 - **Filière Ozone**
 - Entretien général de la filière de production d'air Ozoné et renouvellement des tubes diélectriques des Ozoneurs (Ozonite)
 - Entretien et réparation des analyseurs d'ozone
 - Modification distribution électrique Chassis Ozone (SPIE)
 - Divers (Réparation eau motrice usine, nettoyage filtre cuves Traitement (acide), réparation tuyaux dépotage + javel, Remplacement comptage général départ tiffardière, Entretien du chlore Gazeux départ Tiffardière ...)
 - Mise en service **Régulation de la chambre de répartition** des eaux et finition de la couverture et des accès
 - Nettoyage général de l'Usine par Bassin (Nitrazurs, Ozone, CAG...)
 - Poursuite du développement de la Supervision, notamment nouveau module de gestion des nitrates,
 - Modification de la station d'alerte et réparation Nitrimètre

- × **Château d'eau 5000 et stations de reprise**
 - Mise en place d'un secours GSM indépendant pour les alarmes de reprise Vivier
 - révision moteur pompe 3 et lignage laser de reprise Vivier
 - Entretien divers de la station de reprise Source
 - Changement sonde de niveau bêche + Changement automate de la reprise Source
 - Entretien divers de la station de reprise Vivier
 - Fabrication d'une chaise de support pour batterie de condensateurs de reprise Vivier
 - Étude pour les opérations d'entretien du Bassin Bas
- × **Château d'eau Tiffardière**
 - Remplacement panneaux clôture
- × **Château d'eau La gravée**
 - Remplacement vessie de l'anti bélier
- × **Château d'eau Lessert**
 - Remise en état traitement javel
- × **Château d'eau St Lambin**
 - Divers opérations de renouvellement (compteur, chlore, portail), Réparation parafoudre ligne RTC, Pose de la boîte à clé accès opérateurs Antennes
- × **Réseau**
 - Mise en place d'un point de prélèvement pied blanc et aménagements divers
 - Changement pompe vide cave COURANCE et réhabilitation comptage
 - Dépannage comptages + automatismes + hydrostab 300mm SERTAD
- × **Eau Brute industrielle**
 - Poursuite de l'étude de basculement sur l'eau potable

En ce qui concerne les travaux d'ordre général :

- *MAROT :*
 - poursuite des aménagements et accompagnement de la mise en service du site,
 - divers (réparations portail rue d'Antes et internes, ameublement des locaux...)
 - Maintenance générale annuelle des installations du site (chauffage / centrale d'air, réseaux EP et séparateurs hydrocarbures)
- *Maintenance générale des installations de production, avec une gestion des alarmes d'automatisme réactive ;*
- *Nettoyage des réservoirs et des sites de production ;*

Par ailleurs, le SEV poursuit sa démarche de réalisation du document unique : les ACMO sont mis à contribution pour suivre et valider la démarche jusqu'à sa mise en œuvre.

Trois démarches (TMS, incendie et produits chimiques) ont été initiées en 2016.

Bilan de l'activité d'exploitation sur la production :

L'activité 2016 a vu la poursuite des travaux importants de sécurisation de l'approvisionnement en eau et des rejets au milieu au niveau de l'usine du Vivier.

Le parc de production du SEV est désormais opérationnel avec une source principale et majeure, des captages d'appoint et de secours. L'opération d'études hydrogéologiques de CHEY arrive dans sa phase terminale avec la phase de DUP.

La réflexion sur le devenir des installations de distribution d'eaux brutes sur les zones industrielles de Saint-Florent et Saint-Liguairé et le basculement sur l'eau potable d'une partie des installations se poursuit.

Le renouvellement des installations de Traitement et de Production repart sur un nouveau cycle (Ozone en 2016 ; Nitrazurs en 2016 – 2017 ; Charbons actifs en 2017 – 2018).

L'unité de traitement des eaux de lavage fonctionne en routine et permet de réduire les volumes de rejet et de maîtriser les coûts de dépollution par la CAN.

L'aménagement des eaux de ruissellement et des aires de dépotage autour de l'usine et de la source du vivier est également achevé depuis mi 2016.

Elle s'est accompagnée de 2 aménagements majeurs :

- Celui du bassin traitement des eaux pluviales de la rue d'antes et du Boulevard de l'Europe, réalisé par la CAN en 2016 ;
- Celui de la réhabilitation des réseaux de collecte et de la sécurité du boulevard de l'Europe entre la route de Parthenay et la sèvre niortaise, réalisé par le Département en 2016 ;

La supervision poursuit son développement et deviendra un relais de gestion quotidienne pour tous les services techniques.

Les études de la réhabilitation et la sécurisation de l'adduction du réservoir sur tour du vivier se poursuivent en 2016 notamment pour les aménagements au niveau du bassin bas du Vivier et le lancement du renouvellement de la seconde antenne de départ de distribution (côté jardin des plantes).

Ces opérations se poursuivront sur la période 2017/2023 par le programme de rénovation des stockages du Vivier et celui du doublement de la conduite Source – Vivier, associé au déplacement de la station de reprise depuis l'usine.

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée en 2016 n'a souffert d'aucune anomalie en dépit des opérations de maintenance.

2) Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service

Les grands projets permettant d'améliorer la qualité du service :

Concernant la ressource en eau

La démarche de bilan du programme Re-resources repart dans le cadre d'un nouveau contrat 2016-2020 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires locaux.

Le S.E.V. continue sa démarche d'acquisition foncière et d'aménagements des espaces naturels en vue de la protection de la ressource au droit des terrains très sensibles.

Concernant le traitement et les installations production ou de pompage

Les études de mise en service de Chey chercheront l'obtention de l'arrêté préfectoral de dérivation des eaux.

Les forages Pré Robert et de chat pendu seront aménagés pour répondre aux servitudes de l'arrêté préfectoral. Des études diagnostiques des forages existants (Gachet 1 et 3 et source du Vivier) sont planifiées en 2017 (initialement prévu en 2016 mais report en raison de la sécheresse).

Enfin la réalisation des obligations réglementaires de DUP sur les parties PPI et PPR1a, ainsi que PPR4, de la source du Vivier restera la priorité 2017.

L'aménagement de l'usine des eaux du Vivier se poursuivra avec :

- Poursuite du renouvellement pluriannuel des bassins Nitrazurs (pour maintenir un bon fonctionnement de traitement des nitrates), et des bassins CAG,
- Une opération de réhabilitation de la tour d'ozone,
- Le lancement d'une étude patrimoniale sur les installations,
- Un programme pluriannuel de réhabilitation des conduites acier sera lancé à partir de 2017,
- L'application des prescriptions de l'arrêté préfectoral sur l'aménagement du PPR1 et du PPI de la source du Vivier et de l'arrêté de filière,

La fourniture électrique a été revue afin d'adapter les puissances à la baisse de la production constatée. L'approche de la fourniture électrique et ses coûts associés restent une donnée de base et le SEV devra s'attacher dans les années à venir à compenser ses consommations.

Les projets importants assurant la sécurité de fonctionnement et de l'approvisionnement en eau de la ville de NIORT seront poursuivis :

- concernant les installations d'adduction situées entre l'usine de traitement du Vivier et les réservoirs de stockage rue du Vivier
 - o la réhabilitation et la sécurisation des équipements de la station de reprise de la source, renvoyant l'eau de l'usine vers le réservoir sur tour,
 - o l'étude du by-pass de la station de pompage du château d'eau 5000 (CE5000) – du bassin bas et du château d'eau : pour isoler chaque réservoir et lancer la vidange de quelques jours de l'ouvrage ainsi que les études diagnostiques,
 - o Doublement de la conduite d'adduction entre les 2 sites.
- Aménager les liaisons hydrauliques et pompage autour de la station de pompage du Vivier pour faciliter les by-pass et arrêts partiels des installations de stockage :
 - o la sécurité électrique de la reprise du CE5000 sera à renforcer, comme la protection des réseaux avec la nouvelle surpression en pompage à la demande (réalisation d'un stockage supplémentaire),
 - o Modification des conduites maitresses de départ du CE5000 (côté jardin des plantes),
- Rénover l'étanchéité des réservoirs de tête du Vivier et de Tiffardière,
 - o Pour le CE5000, des études de solidité de l'ouvrage et d'étanchéité seront lancées et à mettre en œuvre dans les 5 ans,
 - o Pour le Bassin bas, une étude de l'étanchéité intérieure et extérieure sera lancée et à mettre en œuvre dans les 5 ans,

À terme, le Syndicat devra se doter d'un nouveau stockage en hauteur pour compléter l'actuel château d'eau du Vivier.

Concernant le réseau de distribution

Coté réseau, la priorité reste le développement du programme de renouvellement des conduites vétustes en intégrant autant que faire se peut des branchements plomb, avec l'objectif d'un taux de renouvellement autour de 0,8% à 1%.

La mise en place de la sectorisation, couplée à la surveillance quotidienne de la supervision du SEV, et d'un plan de suivi permanent des débits de fuite est la condition nécessaire pour maintenir l'objectif de 85% demandé par l'Agence de l'Eau.

La mise en œuvre du plan réglementaire de renouvellement des compteurs se poursuivra sur la base du programme pluriannuel issu de l'audit du parc afin d'optimiser le renouvellement et le rendement des équipements de comptage.

Un plan pluriannuel de suivi et de diagnostic des équipements de réseau (stabilisateur de pression, purges, poteaux incendie) maintiendra le niveau de fiabilité du réseau de distribution.

Les équipements incendie seront diagnostiqués selon un plan de 3 ans.

Enfin, la gestion patrimoniale se poursuivra pour répondre à la réglementation et intégrer toutes les données d'exploitation afin de suivre l'activité du service et proposer un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux.

Le but à terme étant la mise en place d'une modélisation du réseau sous 2 à 3 ans et la gestion en temps réel des abonnés et de la qualité de l'eau.

3) Présentation des programmes de travaux 2017-2018

Les projets de travaux et études à engager dans les 2 ans à venir sont :

Activité Technique :

DESIGNATION	Estimation en € HT
DUP vivier – aménagements Loi sur l'eau et protection de la ressource PPI / PPR1a (subv AELB)	202 000
DUP CHEY (subv AELB)	10 000
Travaux sur les puits de PRE ROBERT et CHAT PENDU (subv AELB)	90 000
Fermeture des Captages	10 000
TRAVAUX PPI – PPR1a – RUE D'ANTES – ACQUISITION DE TERRAIN (subv AELB)	155 000
Contrat territorial Re-Source (subv AELB) – pluriannuel	120 000 / an
Aide aux projets DUP portés par autres collectivités	170 000
Etude R&D nappe du Vivier	120 000
Accompagnement des études d'aménagements du PPR4	15 000
USINE de traitement : renouvellement des Nitrazurs – Ozone - CAG	320 000
Réhabilitation équipements de mesures qualité permanents	20 000
Etude sécurité électrique de la station de pompage	5 000
Aménagement stations de reprise Source et Vivier – adduction	135 000
Etanchéité Bassin Bas – études préalables	30 000
Etanchéité CE5000 – études préalables	17 000
Poursuite du programme de surveillance sanitaire conjoint avec l'ARS, avec programme d'analyses	70 000
Travaux de renouvellement de réseau – programme pluriannuel	1 800 000 / an
Autres Marchés de renouvellements de conduite de réseau	300 000
Sectorisation et politique de recherche de fuite sur le réseau : sur 2 ans prévoir de renouveler les dispositifs de comptages au niveau des comptages divisionnaires et de compléter les télégestions associées (subv AELB) – programme pluri annuel	450 000
Étude patrimoniale	180 000
Etudes divers (incendie, électrique...)	10 000
Achat / renouvellement de véhicules et engins de chantier	180 000
Renouvellement réglementaire compteurs et des habitats collectifs – pluriannuel / an	350 000 / an
Audit du parc compteur	20 000 / an
Numérisation des plans réseaux - développement du SIG : programme pluriannuel sur 5	10 000 / an
Aménagements divers MAROT (aménagements Hangars, Murs extérieurs, nouveaux locaux)	150 000
Opération d'entretien et de renouvellement : - du réseau : opérations de maintenance du réseau et les opérations nécessitées par la recherche de fuites - de la station de traitement du Vivier : - des châteaux d'eau : Nettoyage des cuves	fonctionnement fonctionnement
renouvellement des marchés à commande permettant le fonctionnement : - du réseau (tuyaux et pièces de raccords, robinetterie, coffre à compteurs, compteurs) - de la station de traitement du Vivier (alcool, chlore,)	fonctionnement

Pour les réseaux, les travaux prévus en 2017 sont :

Rue	Désignation	Estimation HT
TRX Adduction Vivier - CE 5000	Départ château d'eau – 500F coté Jardins des plantes	115 000
Marché entretien	NIORT : - Balaclava impasse du Clou Bouchet - avenue de La Rochelle / Léo Lagrange centre Descartes - rue Valentin Hauy - rue de l'Auvergne + rue du Frêne - rue du 8 mai 1945 - Aliénor d'Aquitaine-Charles de Gaule-Caylus-Trois Coigneaux-Plantagenêt - rues Utrillo - Fief Carillon - Maréchal Leclerc - Jasmins - Heliotropes Myosotis - Hortensias et Seringuas - Dahlias - rue de la Cité (centre de tri) AIFFRES : - Victor Hugo COULON : - Quai Louis Tardy	1 600 000
Marché Plomb	Divers rues selon les programmes voirie de la ville et les rues importantes présentant du plomb : - Zola Roux Rimbaut - Colline St André (Pont Basse) - Flaubert - Pierre et Marie Curie - Arsenal Comédie - Av de Paris Phase 2 côté droit entrant - Av de Paris Phase 3 côté droit sortant - Jean Bouin -Brémaudière - Maréchal Leclerc ext rocade	700 000
Appel à Projet AELB	Ave du Marais Poitevin	300 000

C - AUTRES PERSPECTIVES A PROGRAMMER :**Les projets à moyen terme sont :**

DESIGNATION	Estimation
USINE de traitement : renouvellement des canalisations acier sur un programme pluriannuel	500 000
Travaux de rénovation du CE de la Tiffardière et Toiture Aiffres	100 000
Poursuite du programme de renforcement de l'adduction au pied du réservoir du Vivier	550 000
Coupole du CE5000	187 000
Étude de secours / PGSSE	100 000
Engagement des aménagements concernant les périmètres de protection du vivier et des gachets – mise en œuvre de l'arrêté préfectoral	2 000 000
Sécurisation de l'adduction entre l'usine et les stockages de mise en distribution - Usine et rue du vivier – pluriannuel sur 5-6 ans - Partie Étude / - partie Réseau adduction / - partie génie civil / - partie station de pompage - réfection du château d'eau - réfection du bassin du Vivier - groupe de secours électrique	4 500 000

NB : Il s'agit d'un recensement d'investissements pour lesquels un arbitrage sera demandé aux élus par ordre de priorité technique et en fonction des moyens financiers disponibles.

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SEV

**ANNEXE 1 – TARIFS DE L'EAU au 1^{er} janvier 2017
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

ANNEXE 2 – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

**ANNEXE 3 - QUALITE DE L'EAU
SYNTHESE ANNUELLE 2016 SUR LA QUALITE DE L'EAU :
CONTROLE SANITAIRE ARS Poitou-Charentes - délégation 79**

**ANNEXE 4 – FINANCES DE L'EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

**ANNEXE 5 – MARCHES PASSES EN 2016
PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

**ANNEXE 6 – SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION
DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER EN 2016**